



**AUTORITE DU BASSIN DE LA VOLTA**

**Bénin- Burkina Faso- Côte d'Ivoire- Ghana- Mali- Togo**  
-----

**Projet Intégration de la gestion des inondations et de la sécheresse et l'alerte précoce pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta (Projet VFDM)**

**RAPPORT DE SYNTHESE DE L'EVALUATION DES PLANS,  
DES POLITIQUES ET DIRECTIVES LIES A LA GESTION A  
LONG TERME DES INONDATIONS ET DE LA SECHERESSE  
DANS LE BASSIN DE LA VOLTA EXISTANTS AU NIVEAU DES  
SIX (6) PAYS**

**Version finale**

**CONSULTANT**

Rasmané OUEDRAOGO  
Ingénieur/Gestionnaire de l'Environnement  
Spécialisé en Développement Durable



**MAI 2022**

## **MOT DU DIRECTEUR EXECUTIF DE L'AUTORITE DU BASSIN DE LA VOLTA**

Les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes dans tous les continents. Les pays en Afrique de l'Ouest notamment ceux du bassin de la Volta sont confrontés surtout au double phénomène conjugué de la sécheresse et des inondations. Ces catastrophes sont aggravées par les changements climatiques, qui ont de forts impacts négatifs socio-économiques sur l'environnement, sur les moyens de subsistance des populations dont la survie dépend des écosystèmes et notamment des ressources en eau partagée comme celui du bassin de la Volta. Les impacts des inondations et des sécheresses sur les activités et la sécurité des humaines sont de plus en plus accrus au regard de nos modes de consommation et de productions non viables.

En effet le bassin de la Volta constitue un des plus grands écosystèmes aquatiques en Afrique de l'Ouest partagé entre six pays que sont le Benin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo. Le bassin de la Volta connaît des problèmes environnementaux majeurs liés à la dégradation des ressources naturelles marquées par les catastrophes naturelles (inondations, sécheresse,) aggravées par les changements climatiques.

Dans une synergie d'actions et à l'effet de renverser la tendance à la dégradation du bassin, le Consortium comprenant l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), une Agence spécialisée des Nations Unies, l'Autorité du bassin de la Volta (ABV) et le Partenariat Mondial pour l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-WA) mettent en œuvre le projet intitulé « ***Intégration de la gestion des inondations et de la sécheresse et de l'alerte précoce pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta (VFDM)*** ». Les activités du projet VFDM, démarrées en juin 2019, se poursuivent et s'achèveront fin juin 2023. Le projet VFDM est financé par le Fonds d'adaptation.

La mise en œuvre du projet VFDM implique, outre les Agences Nationales en charge de la météorologie, de l'hydrologie, de la gestion des ressources en eau, de la protection civile, etc. les institutions régionales et les partenaires de l'OMM, tels que la Fondation de Recherche CIMA, la Direction de la Protection Civile, l'UNITAR / UNOSAT, l'UICN et le CERFE etc.

C'est dans cette dynamique que l'ABV a lancé l'étude suivante dont les objectifs sont : « ***avec l'appui des parties prenantes de chaque pays, d'identifier, d'examiner et d'évaluer les plans, les politiques et les directives nationaux et transfrontaliers existants pour la gestion des inondations et de la sécheresse. Sur la base des conclusions, fournir un rapport de situation et un plan d'action pour le renforcement de la résilience et des capacités au niveau national et transfrontalier à mettre en œuvre par l'ABV et les autres Agences régionales.*** »

Dans une action collective et pour une prospérité partagée, unissons nos efforts pour avoir des connaissances et compétences éprouvées pour faire face aux inondations, aux sécheresses et à leurs impacts socio-économiques et aux différents défis environnementaux pour une gestion durable et inclusive de la ressource partagée du bassin de la Volta.

## **A WORD FROM THE EXECUTIVE DIRECTOR OF THE VOLTA BASIN AUTHORITY**

Natural disasters are becoming more and more frequent in all continents. West African countries, especially those in the Volta Basin, are confronted with the double phenomenon of drought and floods. These disasters are aggravated by climate change, which has strong negative socio-economic impacts on the environment, on the livelihoods of populations whose survival depends on ecosystems and especially on shared water resources such as that of the Volta basin. The impacts of floods and droughts on human activities and security are increasingly increased by our unsustainable consumption and production patterns.

Indeed, the Volta Basin is one of the largest aquatic ecosystems in West Africa, shared by six countries: Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali and Togo. The Volta Basin is facing major environmental problems related to the degradation of natural resources marked by natural disasters (floods, drought) aggravated by climate change.

In a synergy of actions and to reverse the degradation trend of the basin, the Consortium comprising the World Meteorological Organization (WMO), a specialized Agency of the United Nations, the Volta Basin Authority (VBA) and the Global Water Partnership for West Africa (GWP-WA) are implementing the project entitled "*Integration of Flood and Drought Management and Early Warning for Climate Change Adaptation in the Volta Basin (VFDM)*". The VFDM project activities started in June 2019 and will continue until the end of June 2023. The VFDM project is funded by the Adaptation Fund.

The implementation of the VFDM project involves, in addition to the National Agencies in charge of meteorology, hydrology, water resources management, civil protection, etc., regional institutions and WMO partners, such as the CIMA Research Foundation, the Directorate of Civil Protection, UNITAR/UNOSAT, IUCN and CEAWC etc.

It is in this context that the VBA has launched the following study whose objectives are: "*with the support of stakeholders in each country, to identify, review and assess existing national and transboundary plans, policies and guidelines for flood and drought management. Based on the findings, provide a status report and action plan for resilience and capacity building at national and transboundary levels to be implemented by the VBA and other Regional Agencies.*"

In collective action and for shared prosperity, let us join hands to have proven knowledge and skills to deal with floods, droughts and their socio-economic impacts and various environmental challenges for sustainable and inclusive management of the shared resource of the Volta basin.

## TABLE DES MATIERES

MOT DU DIRECTEUR EXECUTIF DE L'AUTORITE DU BASSIN DE LA VOLTA .....	i
A WORD FROM THE EXECUTIVE DIRECTOR OF THE VOLTA BASIN AUTHORITY.....	ii
LISTE DES TABLEAUX .....	v
LISTES DES FIGURES .....	v
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	vi
RESUME.....	viii
SUMMARY.....	xi
INTRODUCTION.....	1
<b>I. PRESENTATION DE LA REGION DU BASSIN DE LA VOLTA.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1. Localisation du Bassin de la Volta .....</b>	<b>4</b>
<b>1.2. Sous-bassins de la volta.....</b>	<b>4</b>
<b>1.3. Caractéristiques physiques et environnementales de la région du bassin de la Volta ....</b>	<b>5</b>
<b>1.3.1. Géologie et sols .....</b>	<b>5</b>
<b>1.3.2. Ecosystèmes, services écosystémiques et biodiversité de la région du bassin de la Volta</b>	<b>5</b>
<b>1.3.3. Climat .....</b>	<b>6</b>
<b>1.3.4. Menaces et défis liés aux ressources environnementales dans le bassin de la Volta...</b>	<b>7</b>
<b>1.4. Contexte socio-économique.....</b>	<b>7</b>
<b>II. CADRE INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET POLITIQUE DE GESTION DU BASSIN DE LA VOLTA.....</b>	<b>9</b>
<b>2.1. Cadre institutionnel.....</b>	<b>9</b>
<b>2.1.1. Autorité du Bassin de la Volta .....</b>	<b>9</b>
<b>2.1.2. Cadre institutionnel au niveau des pays du Bassin de la Volta .....</b>	<b>10</b>
<b>2.1.3. Institutions internationales et régionales qui accompagnent la prévention et la gestion des inondations et des sécheresses .....</b>	<b>13</b>
<b>2.2. Cadre juridique .....</b>	<b>16</b>
<b>2.2.1. Actions Communes au niveau du bassin .....</b>	<b>16</b>
<b>2.2.2. Cadre juridique au niveau national.....</b>	<b>18</b>
<b>2.3. Cadre politique .....</b>	<b>18</b>
<b>2.3.1. Politiques communes .....</b>	<b>18</b>
<b>2.3.2. Politiques nationales.....</b>	<b>21</b>
<b>III. POINTS FORTS, LACUNES ET BESOINS SUPPLEMENTAIRES LIES A LA GESTION DES IMPACTS SUR LE CLIMAT ET LE DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>22</b>
<b>IV. PLAN D'ACTION TRANSFRONTALIER A LONG TERME POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE RESILIENCE AU NIVEAU NATIONAL ET TRANSFRONTALIER.....</b>	<b>27</b>

<b>V. LIMITES DE L'ETUDE</b> .....	29
<b>VI. RECOMMANDATIONS</b> .....	29
<b>CONCLUSION</b> .....	32
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	33
<b>ANNEXES</b> .....	35
<b>Annexe 1 : Termes de référence</b> .....	35

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Répartition du bassin de la Volta dans les pays riverains .....	5
Tableau 2 : Tableau des agences nationales de gestion des inondations et des sécheresses ....	10
Tableau 3 : Synthèse des points forts, lacunes et besoins supplémentaires associés à la gestion des impacts sur le climat et le développement .....	22
Tableau 4 : Plan d'actions .....	25

## **LISTES DES FIGURES**

Figure 1 : Carte du bassin de la Volta (Julius H. K. et al., 2017).....	4
---	---

## **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>ABV</b>	Autorité du bassin de la Volta
<b>ACMAD</b>	Centre africain pour les applications de la météorologie au développement
<b>ADT</b>	Analyse Diagnostique Transfrontalière
<b>AGRHYMET</b>	AGRométéorologie, HYdrologie, MÉTÉorologie
<b>AMESD</b>	African Monitoring of Environment for Sustainable Development
<b>ARC</b>	African Risk Capacity
<b>BAD</b>	Banque Africaine de développement
<b>BTP</b>	Bâtiment et Travaux Publics
<b>CC</b>	Changement Climatique
<b>CCNUCC</b>	Convention-Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques
<b>CCRE</b>	Centre de Coordination des Ressources en Eau
<b>CEA</b>	Commission économique pour l'Afrique
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CICR</b>	Comité International de la Croix-Rouge
<b>CILSS</b>	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
<b>CNULD</b>	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
<b>CONASUR</b>	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
<b>EPA</b>	Environmental Protection Agency
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>GEF</b>	Global Environmental Facility (Fonds pour l'Environnement Mondial)
<b>GIEC</b>	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
<b>GIRE</b>	Gestion intégrée des ressources en eau
<b>GWP-WA</b>	Global Water Partnership – West Africa (Partenariat mondial pour l'eau en Afrique de l'Ouest)
<b>IDH</b>	Indice de Développement Humain
<b>IEC</b>	Information Education Communication
<b>MCC</b>	Millennium Challenge Compact
<b>MPDSWM</b>	Plan directeur pour le développement et la gestion durable de l'eau
<b>MSG</b>	Métrostar Second Generation
<b>NADMO</b>	National Disaster Management Organization
<b>NDT</b>	Neutralité de la Dégradation des Terres
<b>NRBC</b>	Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique
<b>OCHA</b>	Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
<b>OIPR</b>	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
<b>OMM</b>	Organisation Météorologique Mondiale
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONPC</b>	Office National de la Protection Civile
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies).
<b>OSS</b>	Observatoire du Sahara et du Sahel
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PAS</b>	Programme d'Action Stratégique
<b>PCD</b>	Plan Communal de Développement
<b>PDIS</b>	Programme de Développement Intégré du Sourou
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PND</b>	Plan National de Développement
<b>PNRRC-ACC</b>	Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe et d'Adaptation au Changement Climatique
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement

<b>PRD</b>	Plan Régional de Développement
<b>PREAO</b>	Politique des Ressources en Eau pour l’Afrique de l’Ouest
<b>PUMA</b>	Meteorological Transition in Africa Project
<b>RRC</b>	Réduction des Risques de Catastrophes
<b>SAGE</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
<b>SAP/MR</b>	Système d’Alerte Précoce Multi-Risques
<b>SDAGDE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion Durable de l'Eau
<b>SDG</b>	Sustainable Development Goals
<b>SN-RRC</b>	Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe
<b>SODEXAM</b>	Société d'exploitation et de développement aéroportuaire, aéronautique et météorologique
<b>TdR</b>	Termes de Référence
<b>UA</b>	Union africaine
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UICN</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>UNEP</b>	United Nations Environmental Programme (Programme des Nations Unies pour l’Environnement)
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>UNHCR</b>	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l’Enfance
<b>UNISDR</b>	Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes des Nations unies
<b>UNITAR</b>	United Nations Institute for Training and Research
<b>UNOSAT</b>	UNITAR Operational Satellite Applications Programme
<b>USD</b>	Dollar des Etats-Unis
<b>VBA</b>	Volta Bassin Authority
<b>VFDM</b>	Projet « Intégration de la gestion des inondations et de la sécheresse et de l'alerte précoce pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta
<b>WAP</b>	Complexe W-Arly-Pendjari

## RESUME

Le changement climatique constitue une menace sérieuse pour l'environnement, les ressources naturelles, l'économie et la sécurité humaine au niveau national, régional et mondial. En effet, les secteurs agricoles, les forêts, les terres, les eaux sont les plus affectés compromettant ainsi les moyens l'existence des populations rurales et les pauvres des zones urbaines qui sont les plus vulnérables au changement climatique.

La région du bassin de la Volta est très vulnérable au changement climatique. Cette situation se manifeste par des évènements extrêmes que sont outre les fortes chaleurs, les sécheresses et les inondations de plus en plus fréquentes.

C'est dans cette dynamique qu'a été initié le projet « Intégration de la gestion des inondations et de la sécheresse et de l'alerte précoce pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta (VFDM) » qui est financé par le Fonds d'adaptation pour une durée de cinq ans (2019-2023). Le projet VFDM est mis en œuvre par le Consortium comprenant l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), une Agence spécialisée des Nations Unies, l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) et le Partenariat Mondial pour l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-WA).

L'une des activités du Projet porte sur la réalisation d'études documentaires et de consultations (virtuellement en raison de la pandémie de Covid-19) sur l'identification des politiques, des lignes directrices, des plans d'action régionaux, nationaux et locaux pour la gestion des extrêmes climatiques (inondations et sécheresse) disponibles auprès des acteurs régionaux et nationaux des pays du bassin de la Volta.

Dans ce contexte, la Direction Exécutive de l'Autorité du Bassin de la Volta a recruté six (06) consultants nationaux respectivement pour le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo pour évaluer les outils d'orientation, les directives, les plans d'actions régionaux, nationaux et locaux, à l'effet de :

- Élaborer un bref rapport soulignant les points forts ainsi que les lacunes identifiées et les besoins supplémentaires liés aux impacts sur le climat et le développement pour chaque pays ;
- Proposer des actions à long terme pour le renforcement de la résilience et des capacités au niveau national et transfrontalier à mettre en œuvre par l'ABV et les autres Agences régionales pour chaque pays.

A l'issue de la réalisation des études dans les six pays sanctionnés par six rapports, le consultant national du Burkina Faso a élaboré le présent rapport de synthèse comprenant :

- Un rapport succinct transfrontalier faisant ressortir les points forts, les lacunes ainsi que les besoins supplémentaires liés à la gestion des impacts sur le climat et le développement ;
- Un plan d'action à long terme pour le renforcement des capacités de résilience au niveau transfrontalier à mettre en œuvre par l'ABV et les autres Agences régionales.

Il ressort de ce rapport de synthèse, les points forts suivants :

- Une volonté politique commune nécessaire pour faire face aux changements climatiques, aux inondations et aux sécheresses récurrentes ;
- Un cadre institutionnel approprié et des structures de collecte et de diffusion des prévisions météorologiques ;
- L'existence de politiques, stratégies et de plans de réduction des risques de catastrophes nationales ;
- Les expériences d'autres bassins comme celui du Niger et le projet de SAP/MR de l'OSS qui est en cours.

Les lacunes identifiées se résument ainsi :

- Le manque d'un système d'alerte précoce fonctionnel national dans les pays ;
- L'insuffisance de connaissances et de compétences en modélisations sur les prévisions ;
- Le manque l'insuffisance de SDAGE dans la région du bassin ;
- La faiblesse de l'application de la réglementation et de synergie d'actions.
- L'accent en matière de gestion des inondations et des sécheresses est mis sur l'urgence et non sur la préparation à savoir le partage d'informations, l'alerte précoce (accès aux données météo et sur les notions de prévisions)

Les besoins supplémentaires portent sur la coordination institutionnelle des actions des différents acteurs en matière de prévention et de gestion des catastrophes, le développement des activités IEC en permanence et pour éviter des conflits liés à la gestion des ressources par les usagers, le mainstreaming ; la mise en place d'un système régional d'alerte précoce en s'appuyant sur les systèmes nationaux, la lutte contre les pollutions et l'envasement, le renforcement des capacités des acteurs et la mobilisation de financement innovants.

Au regard des lacunes et des besoins supplémentaires, il a été proposé un plan d'action portant essentiellement sur :

- L'information et la sensibilisation des populations de la région ;
- L'intégration de la prévention et la gestion des sécheresses et des inondations dans les différents ordres d'enseignement et dans la formation professionnelle ;
- La prise en compte effective des sécheresses et inondations dans les politiques et stratégies nationales et leur budgétisation ;
- Le renforcement des capacités des acteurs sur la modélisation ;
- La mise en place d'un système d'alerte précoce à l'échelle nationale sur les inondations et les sécheresses dans la région du bassin en s'appuyant sur les initiatives en cours par exemple le SAP/MR du complexe WAP ;
- La conduite d'une étude pour une meilleure connaissance des ressources souterraines en eau de la région ;
- La conduite d'une étude sur la vulnérabilité des populations de la région ;
- L'élaboration de cartes de risques sur les inondations et les sécheresses dans la région ;
- La lutte contre l'envasement et la mauvaise utilisation des produits chimiques ;
- La mobilisation des financements innovants dont les financements locaux.
- L'appui à la recherche, l'élaboration d'indicateurs de risques ;
- La promotion du partenariat public-privé en matière de communication et de financement des actions de prévention et de gestion à travers l'assurance climatique ;

La mise en œuvre du plan d'action découle de préalables indispensables qui sont :

- Le plaidoyer au niveau régional et national sur les enjeux et défis de la prévention et gestion durable des sécheresses et inondations dans le développement économique social et environnemental des pays et de la région. Cette action doit être menée par l'autorité du Bassin de la Volta avec l'appui des plateformes nationales à travers l'organisation de séminaires gouvernementaux et parlementaires ;
- La clarification institutionnelle du leadership dans la prévention et la gestion des catastrophes notamment sécheresses et désertification à l'effet d'une bonne coordination des activités et une pérennité des capacités renforcées au niveau des pays. La collaboration doit dépasser le cadre des projets pour s'inscrire dans un cadre institutionnel pérennisé. Une décision gouvernementale est nécessaire sur la base d'une analyse minutieuse ;
- La synergie d'actions pour une fourniture efficace des informations à centraliser pour un SAP efficace. La gestion des inondations et des sécheresses nécessite la collecte des données auprès de plusieurs acteurs qui ne les fournissent toujours pas en temps opportun pour une alerte efficace des populations ;
- La poursuite de la prise en compte des catastrophes (inondations et changements climatiques) dans les politiques et stratégie en insistant beaucoup sur la budgétisation. Ce processus est en cours dans tous les pays et mérite d'être conforté à travers un partenariat actif avec les structures nationales de planification, d'élaboration et de suivi évaluation des politiques et stratégies ;
- La prise en compte effective des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans toutes les activités ;
- La mutualisation des ressources en prenant en compte les acquis des différents projets achevés et ceux en cours dans une vision de gestion durable de ressources partagées.

**Le plan d'action est évalué à dix-huit milliards deux cent cinquante millions de franc CFA (18 250 000 000) pour une durée de 5 ans.**

## SUMMARY

Climate change poses a serious threat to the environment, natural resources, the economy and human security at national, regional, and global levels. Indeed, the agricultural, forest, land and water sectors are the most affected, thus compromising the livelihoods of rural populations and the urban poor who are the most vulnerable to climate change.

The Volta Basin region is very vulnerable to climate change. This situation is manifested by extreme events such as hot weather, droughts, and increasingly frequent floods.

It is in this dynamic that the project "Integration of Flood and Drought Management and Early Warning for Climate Change Adaptation in the Volta Basin (VFDM)" was initiated, which is financed by the Adaptation Fund for a duration of five years (2019-2023). The VFDM project is being implemented by the Consortium comprising the World Meteorological Organization (WMO), a United Nations Specialized Agency, the Volta Basin Authority (VBA) and the Global Water Partnership for West Africa (GWP-WA).

One of the activities of the Project is to carry out desk studies and consultations (virtually due to the Covid-19 pandemic) on the identification of regional, national, and local policies, guidelines, action plans for the management of climate extremes (floods and droughts) available to regional and national stakeholders in the Volta Basin countries.

In this context, the Executive Directorate of the Volta Basin Authority recruited six (06) national consultants respectively for Benin, Burkina Faso, Ivory Coast, Ghana, Mali and Togo to evaluate the orientation tools, guidelines, regional, national and local action plans, in order to :

- Develop a brief report highlighting strengths as well as identified gaps and additional needs related to climate and development impacts for each country.
- Propose long-term actions for resilience building and capacity building at national and transboundary levels to be implemented by the VBA and other Regional Agencies for each country.

At the end of the studies in the six countries, which resulted in six reports, the national consultant in Burkina Faso prepared this summary report, which includes

- A transboundary summary report highlighting strengths, gaps and additional needs related to climate and development impact management.
- A long-term action plan for resilience building at the transboundary level to be implemented by the VBA and other Regional Agencies.

The following key points emerge from this summary report:

- A common political will is needed to address climate change, floods and recurrent droughts;
- An appropriate institutional framework and structures for the collection and dissemination of weather forecasts;
- The existence of national disaster risk reduction policies, strategies and plans;
- Experiences from other basins such as the Niger basin and the ongoing OSS EWS/RM project.

The gaps identified can be summarized as follows:

- Lack of a functional national early warning system in the countries;
- Lack of knowledge and modelling skills on forecasting;
- The lack of SDAGE in the basin area;
- Weakness in the application of regulations and synergy of actions.
- The emphasis in flood and drought management is on emergency and not on preparedness, i.e., information sharing, early warning (access to weather data and forecasting concepts)

Additional needs include institutional coordination of the actions of the various stakeholders in disaster prevention and management, development of IEC activities on a permanent basis and to avoid conflicts related to resource management by users, mainstreaming, setting up a regional early warning system based on national systems, combating pollution and siltation, capacity building of stakeholders and mobilization of innovative financing.

In view of the gaps and additional needs, a plan of action was proposed, focusing on

- Information and awareness-raising for the region's populations;
- The integration of drought and flood prevention and management in the different levels of education and in professional training;
- Effective consideration of droughts and floods in national policies and strategies and their budgeting;
- Capacity building of stakeholders on modelling;
- Establishment of a nationwide early warning system on floods and droughts in the basin region building on ongoing initiatives e.g., SAP/MR of the WAP complex;
- Conducting a study to improve knowledge of the region's groundwater resources;
- Conducting a study on the vulnerability of the region's populations;
- The development of flood and drought risk maps for the region;
- The fight against siltation and the misuse of chemicals;
- The mobilization of innovative financing, including local financing.
- Research support, development of risk indicators;
- Promotion of public-private partnership in communication and financing of prevention and management actions through climate insurance;

The implementation of the action plan is based on the following prerequisites

- Advocacy at regional and national levels on the stakes and challenges of prevention and sustainable management of droughts and floods in the economic, social and environmental development of the countries and the region. This action should be carried out by the Volta Basin Authority with the support of national platforms through the organization of governmental and parliamentary seminars;
- Institutional clarification of leadership in disaster prevention and management, especially drought and desertification, to ensure good coordination of activities and sustainability of strengthened capacities at country level. Collaboration should go beyond the project framework to a sustainable institutional framework. A governmental decision is needed based on a careful analysis;

- Synergy of actions for an efficient provision of information to be centralized for an efficient EWS. The management of floods and droughts requires the collection of data from several actors who still do not provide them in a timely manner for an effective warning of the populations;
- Continued mainstreaming of disasters (floods and climate change) into policies and strategies with a strong emphasis on budgeting. This process is underway in all countries and should be strengthened through an active partnership with national structures for planning, development and monitoring and evaluation of policies and strategies;
- Effective inclusion of women, youth and people living with disabilities in all activities;
- The pooling of resources by taking into account the achievements of the various completed projects and those in progress in a vision of sustainable management of shared resources.

The action plan is estimated at eighteen billion two hundred and fifty million CFA francs **(18,250,000,000) for a period of 5 years.**

# INTRODUCTION

## 1. Contexte et justification

L'Afrique de l'Ouest est extrêmement vulnérable aux inondations et à la sécheresse. Ces chocs climatiques récurrents affectent négativement les moyens d'existence des communautés. Ces phénomènes extrêmes et de plus en plus fréquentes, gagnent en intensité et en ampleur à cause du changement climatique. Cette situation est très marquée au niveau des ressources naturelles partagées tel le bassin de la Volta. En effet, à l'instar des autres bassins fluviaux de la sous-région ouest-africaine voire d'Afrique et d'ailleurs, subit depuis les années 70, les effets néfastes du Changement Climatique qui se caractérise entre autres, par des phénomènes extrêmes tels que les inondations et les sécheresses avec, à chaque fois, d'importants dégâts matériels voire humains., La vulnérabilité de la région est aggravée par les effets conjugués des facteurs socioéconomiques, l'extrême pauvreté, l'insécurité grandissante, la croissance démographique forte ainsi que l'urbanisation croissante. Dans ce contexte s'est progressivement imposé un consensus selon lequel la prise en compte des inondations, et des sécheresses dans les politiques, programmes et projets de développement du bassin de la volta constitue un point de passage obligé. Cette démarche passe entre autres, par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités de résilience à long terme au niveau national et transfrontalier. A cet effet, il a été initié le projet « *Intégration de la gestion des inondations et de la sécheresse et de l'alerte précoce pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta (VFDM)* » financé par le Fonds d'adaptation pour une durée de cinq ans (2019-2023). Le projet VFDM est mis en œuvre par le Consortium comprenant l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), une Agence spécialisée des Nations Unies, l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) et le Partenariat Mondial pour l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-WA).

La mise en œuvre du projet VFDM implique, outre, les Agences nationales en charge de la météorologie, de l'hydrologie, de la gestion des ressources en eau, de la protection civile, etc., les institutions régionales et les partenaires de l'OMM, tels que la Fondation de Recherche CIMA, la Direction de la Protection Civile, l'UNITAR / UNOSAT, l'UICN et le CERFE etc.

L'une des activités du Projet porte sur la réalisation d'études documentaires et de consultations sur l'identification des politiques, des lignes directrices, des plans d'action régionaux, nationaux et locaux pour la gestion des extrêmes climatiques (inondations et sécheresse) disponibles auprès des acteurs régionaux et nationaux des pays du bassin de la Volta.

Dans le document du projet, les activités suivantes sont associées à l'évaluation des politiques et des lignes directrices existantes et à l'élaboration d'un plan d'action transfrontalier :

- mener une étude documentaire et organiser des réunions avec les partenaires pour identifier l'état des changements climatiques et socio-économiques dans les plans, politiques et directives de gouvernance nationaux et transfrontaliers pour la gestion des inondations et de la sécheresse, y compris le Programme d'action stratégique du bassin de la Volta, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion Durable de l'Eau (SDAGDE), etc. ;

- Élaborer un bref rapport soulignant les points forts ainsi que les lacunes identifiées et les besoins supplémentaires liés aux impacts sur le climat et le développement ;
- Proposer des actions à long terme pour le renforcement de la résilience et des capacités au niveau national et transfrontalier à mettre en œuvre par l'ABV et les autres Agences régionales.

C'est dans ce contexte que l'Autorité du Bassin de la Volta a recruté six (06) consultants nationaux pour conduire l'exercice dans chaque pays. Les études ont été réalisées dans les six pays du bassin que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Cote d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo. A l'issue des réalisations des études dans les six pays sanctionnés par six rapports que le consultant national du Burkina Faso, a élaboré le présent rapport de synthèse.

## **2. Objectifs et résultats attendus**

### **2.1.Objectifs**

Sur la base des six rapports nationaux il s'agit pour le consultant national du Burkina Faso de :

- Élaborer un rapport succinct transfrontalier en faisant ressortir les points forts, les lacunes ainsi que les besoins supplémentaires liés à la gestion des impacts sur le climat et le développement ;
- Proposer un plan d'action à long terme pour le renforcement des capacités de résilience au niveau transfrontalier à mettre en œuvre par l'ABV et les autres Agences régionales.

### **2.2.Résultats attendus**

Le livrables attendus de l'étude sont :

- Un rapport succinct transfrontalier faisant ressortir les points forts, les lacunes ainsi que les besoins supplémentaires liés à la gestion des impacts sur le climat et le développement ;
- Un plan d'action à long terme pour le renforcement des capacités de résilience au niveau transfrontalier à mettre en œuvre par l'ABV et les autres Agences régionales.

## **3. Méthodologie de l'étude**

La méthodologie de l'étude comporte essentiellement :

### **3.1.Collecte des rapports nationaux**

Les rapports des six (06) pays ont été transmis au consultant par l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV).

### **3.2.Exploitation des rapports nationaux**

Après la réception des rapports, le consultant a procédé à l'exploitation des rapports sur la base des résultats attendus.

### **3.3.Rédaction du rapport et du plan d'actions provisoires transfrontalier**

La rédaction s'est faite sur la base de l'exploitation des rapports nationaux.

### **3.4. Dépôt du rapport transfrontalier du bassin de la Volta**

Le consultant a déposé le rapport auprès du commanditaire à la date indiquée.

## **4. Plan du rapport**

Ce rapport qui présente les résultats de l'étude comprend outre l'introduction et la conclusion, les parties suivantes :

- Présentation de la région du bassin de la volta ;
- Cadre institutionnel, juridique et politique de gestion du bassin de la volta ;
- Points forts, lacunes et besoins supplémentaires liés à la gestion des impacts sur le climat et le développement ;
- Plan d'action transfrontalier à long terme pour le renforcement des capacités de résilience au niveau national et transfrontalier ;
- Limites de l'étude ;
- Recommandations.

## I. PRESENTATION DE LA REGION DU BASSIN DE LA VOLTA

### 1.1. Localisation du Bassin de la Volta

Le bassin de la Volta est situé en Afrique de l'Ouest entre les latitudes 5°30' N à 14°30'N et les longitudes 5°30'W à 2°00'E Il s'agit du neuvième plus grand bassin fluvial d'Afrique subsaharienne et couvre une superficie d'environ 400 000 km<sup>2</sup> (VBA, 2010). Le bassin est partagé par six pays riverains, à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo (figure 1).

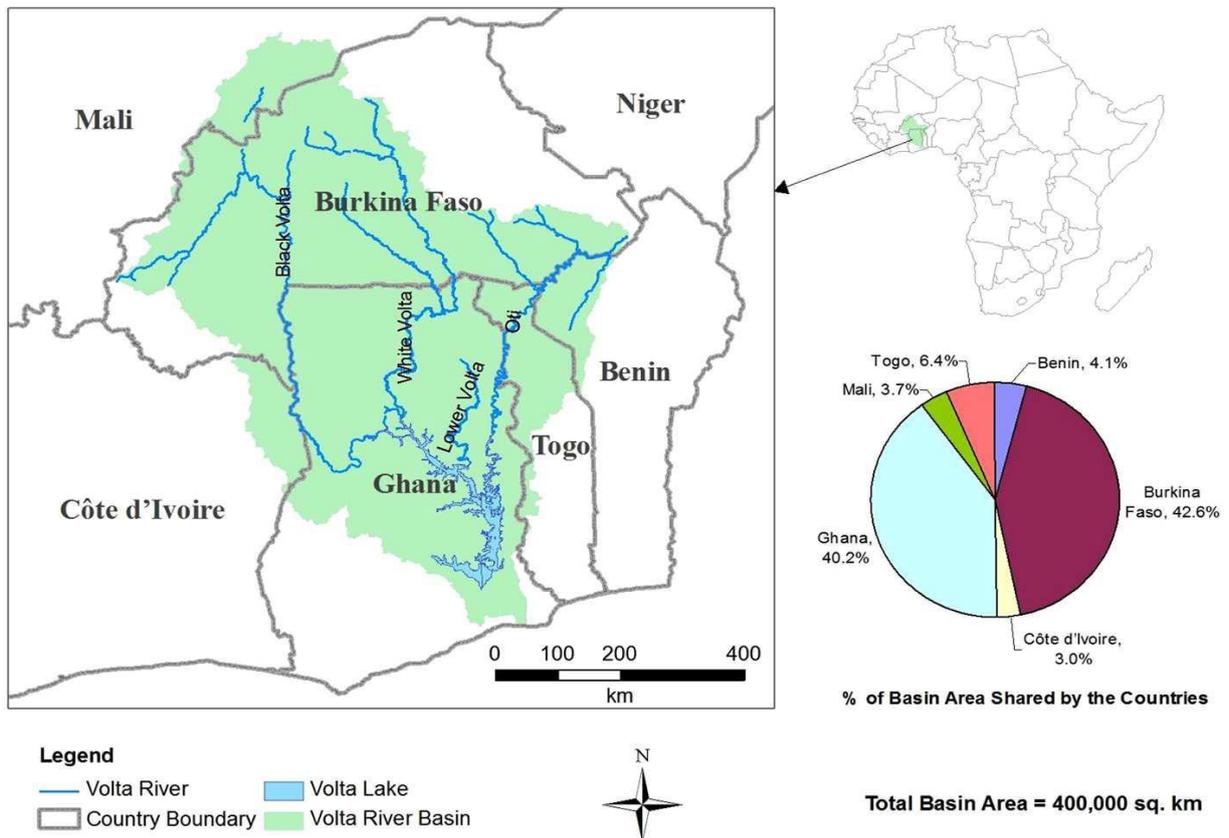


Figure 1 : Carte du bassin de la Volta (Julius H. K. *et al.*, 2017)

### 1.2. Sous-bassins de la volta

Le bassin de la Volta compte quatre grands sous-bassins, à savoir (Mul *et al.*, 2015) :

- **La Volta Noire** (environ 142 056 km<sup>2</sup>), appelée Mouhoun au Burkina Faso, draine l'ouest du Burkina Faso, le nord-ouest du Ghana et une petite partie de la Côte d'Ivoire et du Mali ;
- **La Volta blanche** (environ 106 742 km<sup>2</sup>) appelée Nakambé au Burkina Faso, y compris son principal affluent, la Volta rouge, prend sa source dans le Nord au Burkina Faso et draine le nord et le centre du Burkina Faso et du Ghana ;
- **Le fleuve Oti** (environ 72 778 km<sup>2</sup>) prend sa source dans la Pendjari à la frontière du Burkina Faso et du Bénin et traverse le Togo ;

- **La Basse Volta** (71 608 km<sup>2</sup>), en aval du barrage d'Akosombo. La Volta noire, la Volta blanche, et la rivière Oti se jettent dans le lac Volta. En aval du lac, le fleuve Volta se jette dans le golfe de Guinée dans l'océan Atlantique par l'estuaire de la Volta à environ 100 km d'Accra, au Ghana (UNEP-GEF Volta Project, 2013). Le Ghana et le Burkina Faso couvrent la plus grande partie de la superficie du bassin (85%).

Le tableau 1 suivant présente la répartition du bassin de la Volta dans les six (06) pays.

Tableau 1 : Répartition du bassin de la Volta dans les pays riverains

Pays	Superficie du bassin (km <sup>2</sup> )	% de la superficie du pays dans le bassin	% de la population du bassin
Burkina Faso	171 105	62,4	47,6
Ghana	165 830	70,1	35,5
Togo	25 545	45	8,55
Bénin	13 590	12,1	2,56
Mali	12 430	1	3,35
Côte d'Ivoire	9 890	3,1	2,13
Total	398 390		

Source : Mul et al. 2015

### 1.3. Caractéristiques physiques et environnementales de la région du bassin de la Volta

#### 1.3.1. Géologie et sols

La géologie de la Volta principale est dominée par le système voltaïque. Parmi les autres formations géologiques, il y a : la formation de Buem, la série du Togo, la formation du Dahomeyan et les formations du Tertiaire au Récent.

Le système voltaïque est constitué de grès, de schistes et de conglomérats du Précambrien au Paléozoïque. La série de Buem se situe entre la série du Togo à l'est et le système voltaïque à l'ouest. La série de Buem comprend des schistes calcaires, argileux, sableux et ferrugineux, des grès, des arkoses, des grauwacke et des agglomérats, des tufs et des jaspes. La série du Togo se situe vers les parties orientale et méridionale de la Volta principale et se compose d'une alternance de sédiments arénacés et argileux. Le système du Dahomeyan se trouve dans la partie sud du bassin principal de la Volta et se compose principalement de roches métamorphiques, dont la hornblende et la biotite, de gneiss, de migmatites, de granulites et de schistes. Les différents groupes de sols que l'on trouve dans le bassin sont : les ochrosols de savane, les latérites d'eau souterraine (GWL), les ochrosols de savane - Intergrades GWL, les lithosols de savane, les gleisols de savane, les alluviosols intergrades (Barry et al., 2005).

#### 1.3.2. Ecosystèmes, services écosystémiques et biodiversité de la région du bassin de la Volta

La région de l'Afrique de l'Ouest est dotée d'une grande diversité de paysages, comprenant des savanes, des forêts, des mangroves, des plaines inondables, des déserts, des lacs et des océans. Ces écosystèmes fournissent un large éventail de services écosystémiques et jouent un rôle important dans la garantie des moyens d'existence des populations du bassin, ainsi que dans le développement économique et la résilience aux menaces et aux dangers actuels et futurs.

Le bassin de la Volta contient un certain nombre d'aires protégées, riches en biodiversité mais également des zones arides sujettes à des épisodes de sécheresse. Aussi, elle regorge de plusieurs types de zones humides notamment :

- Les lacs et les zones humides comme le lac Dem au Burkina Faso, la zone humide naturelle de la vallée de Sourou au Mali et au Burkina Faso et la Mare aux Hippopotames le long des plaines inondables de la Volta noire au Burkina Faso ;
- Les fonds de vallée inondés de façon saisonnière et les réservoirs formés par la construction de barrages tels que le barrage de Bagré, et les sites des barrages du lac Bam et de Komienga au Burkina Faso ;
- L'estuaire de la Volta possède également des systèmes de zones humides clés sous la forme de lagunes côtières. Les parcs nationaux et autres zones importantes comportant des masses d'eau importantes comprennent la Zone Humide de la Rivière Pendjari au Bénin, le Parc National de la Kéran et le Bassin Versant Oti-Mandouri au Togo. Dans l'estuaire de la Volta au Ghana, la lagune de Songor et le complexe lagunaire de Anlo-Keta sont des sites Ramsar.

### **1.3.3. Climat**

Le climat de la région du bassin de la Volta est contrôlé par deux masses d'air : les alizés du nord-est et les alizés du sud-ouest. Les Alizés du Nord-Est, ou l'harmattan, qui soufflent de l'intérieur du continent, sont secs et poussiéreux. Les alizés du sud-ouest, ou moussons, soufflent depuis les mers et sont humides. L'interphase de ces deux masses d'air est appelée Zone de Convergence Intertropicale (ZCIT), et génère des précipitations de mars à octobre. Quatre types de zones climatiques peuvent être identifiés dans la région du bassin de la Volta (Mul *et al.*, 2015) :

- La zone guinéenne s'étendant approximativement de 8° N à 11° N ;
- La zone soudanienne située en dessous du parallèle 11° 30' N ;
- La zone soudano-sahélienne située entre les parallèles 11° 30' N et 14° N ;
- La zone sahélienne située au-dessus du parallèle 14° N.

Les précipitations annuelles moyennes dans le bassin sont très variables dans le temps et dans l'espace. La zone sahélienne (partie nord du bassin) reçoit des précipitations annuelles inférieures à 500 mm. La zone soudano-sahélienne qui couvre la majeure partie du Burkina Faso, reçoit des précipitations comprises entre 500 et 900 mm par an. La zone soudanienne (partie nord du Ghana et certaines parties de la Côte d'Ivoire, du Bénin et du Togo), reçoit entre 900 et 1 100 mm de pluie par an. La zone guinéenne (partie sud du Ghana), reçoit des précipitations supérieures à 1 100 mm par an. Environ 70 % des précipitations annuelles dans le bassin se produisent en juillet, août et septembre (UNEP-GEF VOLTA PROJECT, 2013). La température annuelle moyenne varie de 27°C au sud à 36°C au nord.

L'évapotranspiration potentielle varie de 1 176 à 2 400 mm par an. Les taux d'évapotranspiration sont variables dans le temps et l'espace. Environ 80 % des précipitations sont perdues par évapotranspiration pendant la saison des pluies. L'évapotranspiration réelle dans la plupart des régions du bassin dépend des propriétés du sol et se situe entre 10 mm par jour pendant la saison des pluies et 2 mm par jour pendant la saison sèche. L'évaporation est relativement élevée, surtout dans la zone sahélienne, et en même temps augmente progressivement du sud vers le nord. Le taux d'évaporation annuel moyen varie entre 1 400 mm au Bénin et 3 015 mm au Mali.

La vitesse du vent est généralement faible et varie entre 0,5 m par seconde la nuit et 2,0 m par seconde le jour. Des bourrasques de ligne plus faibles, accompagnées de fortes pluies et de vents forts de courte durée, se produisent occasionnellement. Entre décembre et février, des vents frais et secs du nord-est de l'harmattan se produisent lorsque la ZCIT s'écarte de sa position méridionale (UNEP-GEF VOLTA PROJECT, 2013).

L'évaluation des changements potentiels de la température et des précipitations en Afrique de l'Ouest par les scientifiques suggère une tendance générale au réchauffement au niveau des régions du bassin de la Volta. Les projections des régimes de précipitations sont très variables et ne font guère l'objet d'un consensus sur la direction ou l'ampleur des changements potentiels des précipitations (IUCN, 2017).

#### ***1.3.4. Menaces et défis liés aux ressources environnementales dans le bassin de la Volta***

Une analyse diagnostique transfrontalière complète (ADT), réalisée en 2012 a fourni une évaluation participative et scientifique, des menaces et des causes sous-jacentes des menaces dans le bassin de la Volta. Selon les résultats de l'ensemble de l'ADT, le bassin de la Volta continue de connaître des niveaux élevés de dégradation de la qualité de l'eau, d'érosion côtière, de sédimentation accrue des rivières, d'espèces aquatiques envahissantes, de perte de sol et de couverture végétale, et de dégradation des écosystèmes.

En effet, les écosystèmes du bassin de la Volta sont menacés principalement en raison de l'activité humaine qui provoque des stress environnementaux et augmente l'occurrence des risques naturels. La dégradation de la qualité de l'eau est principalement liée à l'agriculture, à l'exploitation minière artisanale (orpaillage), à la mauvaise gestion des déchets et aux rejets d'eaux usées domestiques et industrielles. Les principaux risques naturels sont les inondations et les sécheresses. Au cours de la période 2005-2015, l'Afrique de l'Ouest a recensé 17 épisodes de sécheresse, qui ont touché 32 millions de personnes. Entre 1900 et 2015, 170 012 personnes ont perdu la vie du fait de la sécheresse (IUCN/PACO, 2016). Ces événements ont conduit à la mise en place du système d'alerte précoce aux inondations (FEWS-Volta) par la Commission des ressources en eau du Ghana en 2012 pour le bassin de la Volta blanche, étendu ensuite au sous-bassin de l'Oti (VBAWMO-GWP, 2016).

### **1.4. Contexte socio-économique**

Les pays du bassin de la Volta sont parmi les plus pauvres du monde, avec une majorité de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Le produit intérieur brut (PIB) des pays du bassin de la Volta pour 2019 varie entre 675,5 dollars US au Togo et 2 286,2 dollars US par habitant en Côte d'Ivoire. Environ 23 millions de personnes vivent dans le bassin de la Volta, dont plus

de 70 % dans les zones rurales et dépendent des ressources naturelles du bassin pour leur subsistance (GEF/UNEP/DHI/IWA, 2017).

Les principales activités économiques du bassin de la Volta sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture, l'exploitation forestière, les mines, le commerce et le tourisme. Le secteur agricole emploie environ 83% de la population du bassin. Les terres arables du bassin sont estimées à 1 400 000 ha (Giesen *et al.*, 2010). Les systèmes agroforestiers comprennent des arbres économiquement précieux et polyvalents tels que le karité (*Vitellaria paradoxa*), le néré (*Parkia biglobosa*) et le fromager (*Ceiba pentandra*) sur les terres agricoles (Mul *et al.*, 2015). Le bassin de la Volta est également une zone de production animale.

## II. CADRE INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET POLITIQUE DE GESTION DU BASSIN DE LA VOLTA

La gestion durable, harmonieuse, participative et inclusive du bassin de la Volta est assurée par l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) qui a été créée en 2006 afin de mettre en place des mesures pour une gestion durable des ressources en eau transfrontalières.

Les différents organes de décision et de consultation ainsi que la direction exécutive de l'ABV sont responsables de la mise en œuvre de la mission susmentionnée.

### 2.1. Cadre institutionnel

#### 2.1.1. Autorité du Bassin de la Volta

L'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) a cinq (05) principaux organes et mécanismes :

- 1) **La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement** est l'organe suprême d'orientation politique et de prise de décision de l'Autorité. Elle définit la politique générale de coopération et de développement de l'Autorité et supervise sa mise en œuvre ;
- 2) **Le Conseil des Ministres** chargé de la formulation et du suivi des politiques et des programmes sectoriels de l'Autorité, conformément à la politique générale de coopération et de développement définie par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ;
- 3) **Le Forum des Parties Impliquées dans le Développement du Bassin de la Volta** est l'organe consultatif créé auprès du Conseil des Ministres et réunit tous les acteurs du bassin ;
- 4) **Le Comité des Experts** créé pour donner des conseils d'ordre technique afin d'informer et de faciliter la prise de décision ;
- 5) **La Direction Exécutive** qui est l'organe d'exécution chargé de gérer les activités quotidiennes de l'ABV.

Outre cette organisation, des Points Focaux Nationaux ont été mis en place dans chaque pays Participant pour superviser la mise en œuvre des programmes nationaux dans le pays et assurer le lien entre l'ABV et les pays membres aux niveaux local et opérationnel. Les Points Focaux Nationaux assurent aussi la coordination des projets régionaux au niveau national.

L'objectif à long terme du plan stratégique 2014 de l'ABV est de « **renforcer la capacité des pays à planifier et à gérer le bassin de la Volta, ses ressources aquatiques et ses écosystèmes sur leur territoire de manière durable** ». Cela se fera à travers le renforcement des capacités institutionnelles des pays du bassin de la Volta, par l'acquisition de connaissances et la surveillance des ressources environnementales et hydriques, et par des actions de protection et de restauration des ressources naturelles du bassin (Projet PNUE-FEM-Volta, 2014). Dans le cadre de cet objectif, une charte de l'eau pour le bassin de la Volta a été élaborée afin de définir

les principes, règles, procédures et modalités d'une utilisation équitable, concertée et durable des ressources naturelles du bassin de la Volta, qui soit conforme au mandat de l'ABV.

Les principaux outils pour une bonne gouvernance durable des ressources du bassin de la Volta sont essentiellement le plan d'action stratégique et la charte de 2018. Pour le cas spécifique du plan stratégique, il son objectif à long terme est de « renforcer la capacité des pays à planifier et à gérer le bassin de la Volta, ses ressources aquatiques et ses écosystèmes sur leur territoire de manière durable ». Cela se fera à travers le renforcement des capacités institutionnelles des pays du bassin de la Volta, par l'acquisition de connaissances et la surveillance des ressources environnementales et hydriques, et par des actions de protection et de restauration des ressources naturelles du bassin (Projet PNUE-FEM-Volta, 2014). Dans le cadre de cet objectif, une charte de l'eau pour le bassin de la Volta a été élaborée afin de définir les principes, règles, procédures et modalités d'une utilisation équitable, concertée et durable des ressources naturelles du bassin de la Volta, qui soit conforme au mandat de l'ABV.

### **2.1.2. Cadre institutionnel au niveau des pays du Bassin de la Volta**

Au niveau de chaque pays du bassin de la Volta, le cadre institutionnel est le ministère chargé de l'eau. En son sein se trouve un point focal national pour la facilitation de la communication et la mise en œuvre des activités.

Concernant la gestion des inondations et des sécheresses au niveau de chaque pays, il existe un cadre institutionnel multi acteurs sous forme de Plateforme. Ces plates-formes sont des mécanismes nationaux de coordination multisectorielle et interdisciplinaire pour la promotion, la coordination, l'analyse et le conseil en matière de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et technologiques (spécifiques en Côte d'Ivoire). Composées d'acteurs étatiques, des collectivités territoriales, des ONG et associations ces plateformes bénéficient de l'accompagnement des partenaires techniques et financiers pour le renforcement des capacités et des mesures d'intervention en matière de catastrophes.

Tableau 2 : Tableau des agences nationales de gestion des inondations et des sécheresses

<b>Pays</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Missions</b>
<b>Bénin</b>	<b>La Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe et d'Adaptation au Changement Climatique (PNRRC-ACC)</b>	<p>La PNRRC-ACC a été créée par décret № 2011-834 du 30 décembre 2011 et a pour mission de : promouvoir l'intégration de la prévention et de la gestion des risques de catastrophes d'inondations dans les politiques, plans et programmes de développement durable et de réduction de la pauvreté ;définir les orientations stratégiques et valider les programmes établis dans le cadre de la réduction des risques de catastrophes d'inondations ;faciliter la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes et projets de prévention des risques, de gestion des catastrophes, de réhabilitation et de développement post catastrophe.</p> <p>La PNRRC-ACC est composée de tous les ministères, institutions de l'Etat impliquées dans la gestion des situations d'urgence, les Préfets des départements et les représentants des agences du système des Nations Unies, des partenaires au développement, de l'Association nationale des communes du Bénin (ANCB), de la Croix-Rouge béninoise et des Associations et ONG à vocation humanitaire. La PNRRC-ACC est</p>

<b>Pays</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Missions</b>
		représentée aux niveaux départemental, communal, du village ou quartier de ville. Le Secrétariat Permanent est assuré par L'agence nationale de la protection civile (ANPC) qui met en œuvre ses orientations et décisions. En cas de crise, il est mis en place un Comité National de Gestion de Crise (CNGC), qui assure l'organisation de la mobilisation des ressources ainsi que l'appui technique à la réponse.
<b>Burkina Faso</b>	<b>Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR)</b>	Le CONASUR a été créé par le décret N°93/069/PRES/SAS-F du 5 mars 1993, en vue de prendre en compte l'ensemble des catastrophes et d'intégrer les aspects mouvements des populations et la réhabilitation. Il est né sur les cendres du Sous-Comité de Lutte contre les Effets de la Sécheresse (SCLES) créé en 1972. A composition multi acteurs (acteurs étatiques, ONG, associations) et accompagnés par les PTF il comporte des démembrements au niveau régional (CORESUR), provincial (COPROSUR), départemental (CODESUR), communal (COMUSUR) et villageois (COVISUR). Le Secrétariat Permanent du CONASUR(SP/CONASUR) assure le secrétariat et la gestion quotidienne des actions du Conseil.
<b>Cote d'Ivoire</b>	<b>Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes</b>	La plateforme a été créée par le décret n° 2012-988 du 10 octobre 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes . La plateforme comporte :un Comité Interministériel ; un Comité Technique Intersectoriel ; un Secrétariat Exécutif. Le Secrétariat Exécutif de la Plateforme Nationale RRC est chargé de : assurer le Secrétariat de la Plateforme Nationale RRC ; tenir et de mettre à jour l'inventaire des moyens humains et matériels pour le déploiement des appuis techniques nécessaires à la réduction ou à la gestion des catastrophes ; créer et de maintenir une base de données sur les risques et la gestion des catastrophes ; assurer le suivi de la gestion financière des programmes, projets et études. Le Secrétaire exécutif est le Point Focal National pour la Réduction des Risques de Catastrophes chargé des relations avec les Plateformes Régionale et Mondiale.
<b>Ghana</b>	<b>National Disaster Management Organization (NADMO)</b>	La NADMO est chargée de :faire appliquer les lois visant à prévenir et à atténuer les catastrophes, de gérer tous les aspects des catastrophes ;sensibiliser aux catastrophes par le biais d'une éducation publique intensive ;assurer la prévention des catastrophes, la réduction des risques et de la vulnérabilité, en tant que moyen de réduire l'impact des catastrophes sur la société ;fournir la première ligne de réponse en cas de catastrophe, de mettre en place des systèmes de surveillance et d'alerte précoce pour faciliter l'identification des catastrophes dans leurs phases formatives ;diffuser des informations et des alertes en temps opportun, et de sensibiliser aux catastrophes.
<b>Mali</b>	<b>La Plateforme nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (PNRRC)</b>	La Plateforme nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (PNRRC) comprend les organes suivants : un Comité interministériel de Réduction des Risques de Catastrophes au niveau national ; des Comités régionaux de Réduction des Risques de Catastrophes ; des Comités locaux de Réduction des Risques de Catastrophes (niveau Cercle) ; des Comités communaux de Réduction des Risques de Catastrophes.

Pays	Dénomination	Missions
		<p>Le Comité interministériel de Réduction des Risques de Catastrophes est chargé :</p> <p>d'assurer la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités de la Plateforme ;d'approuver les programmes et rapports d'activités annuels de la Plateforme ;de favoriser l'intégration de la problématique de prévention et de réduction des risques de catastrophes dans les politiques, stratégies et plans au niveau national ;d'assurer le suivi et l'évaluation des activités de la Plateforme ;de formuler des recommandations ou suggestions et conseils sur toutes les questions relatives au bon fonctionnement de la Plateforme.</p>
<b>Togo</b>	<b>Plateforme Nationale de concertation pour la prévention des risques de catastrophes naturelles(PNPRC)</b>	<p>La PNRRC est créé par Décret de création : N° 2017-011 / PR du 31 janvier 2017</p> <p>La Présidence de la PNRRC est assurée par le ministre de la Sécurité et de la protection civile et le Secrétariat technique est assuré par le DG de l'ANPC</p> <p>L'Agence nationale de la protection civile (ANPC) est placée sous tutelle du ministère de la Sécurité et de la protection civile. Il constitue l'instrument institutionnel et politique qui s'occupe principalement de coordonner l'ensemble des actions de prévention et de gestion des situations d'urgence sur le territoire national, assurer l'animation du système d'alerte précoce (SAP), faire la supervision de l'ensemble des secours et de sauvetage des personnes et des biens en cas de catastrophe, faire périodiquement la mise à jour des différents plans de prévention et de gestion des catastrophes.Les structures nationales ou humanitaires partenaires de cette plateforme sont :la Direction des Ressources en Eau (DRE), la Direction Générale de la Météorologie Nationale (DGMN), la Direction de l'Environnement, l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE), l'Université de Lomé (UL), la Direction des statistiques agricoles, de l'information et de la documentation (DSID), l'Institut national des statistiques, des études économiques et démographiques (INSEED), la Communauté électrique du Bénin (CEB), le Centre des opérations des urgences de santé publique (COUSP), la Croix Rouge Togolaise (CRT),l'Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique (ANASAP).Les ministères impliqués sont : le ministère de l'économie et des finances, le ministère en charge de l'action sociale et de la solidarité nationale, le ministère en charge de l'agriculture, le ministère de l'environnement et des ressources forestières, le ministère de l'économie maritime, le ministère en charge des infrastructures, le ministère en charge des transports, le ministère en charge de la décentralisation, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, le ministère des pistes rurales.</p>

Source : Données de l'étude, 2022

### ***2.1.3. Institutions internationales et régionales qui accompagnent la prévention et la gestion des inondations et des sécheresses***

Sur le plan régional, les institutions intervenant dans la prévention et la gestion des inondations et des sécheresses sont essentiellement :

#### **Services climatologiques, Systèmes hydrométéorologiques et climatologiques, systèmes d'alerte précoce et gestion des risques de catastrophes hydrométéorologiques et climatologiques**

##### **Services climatologiques**

De plus en plus touchés par des phénomènes hydrométéorologiques et climatiques extrêmes, les Etats d'Afrique de l'Ouest prennent conscience de l'importance des services météorologiques, hydrologiques, climatologiques et d'alerte précoce, comme éléments de base de la gestion des risques de catastrophes et de l'adaptation aux changements climatiques.

Dans ce contexte, le Programme Météorologique de la CEDEAO a été adopté en 2017 par la Conseil des Ministres de la CEDEAO. Sur la base de ce document stratégique, l'Initiative Hydromet a été développée pour réaliser l'évaluation des besoins d'investissement dans les pays en matière de services hydrométéorologiques afin d'établir et de renforcer le lien entre les services hydrologiques et météorologiques. Dans le cadre de mise en œuvre des activités liées aux services climatologiques et en conformité avec le Cadre Mondial des Services Climatologiques (CMSC) de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), la Commission de la CEDEAO en collaboration avec l'OMM et le Centre régional AGRHYMET (Centre Climatique Régional pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel) a permis aux 15 Etats membres, à travers ses appuis techniques et financiers, de mettre en place leurs cadres nationaux des services climatologiques .

La responsabilité des services climatologiques incombe en premier lieu aux Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN). Cependant, la CEDEAO abrite plusieurs institutions de référence dans ce domaine :

- le Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse au Sahel (CILSS) créé en 1973 en tant qu'institution sous régionale intergouvernementale. Constitué de 13 Etats avec pour siège Ouagadougou au Burkina Faso, le mandat du CILSS se situe dans la recherche de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la lutte contre la désertification. Le CILSS promue le principe de la modernisation de l'agriculture et de l'élevage afin de créer de la richesse et de l'emploi, tout en prenant en compte les effets du changement climatique ;
- Le Centre Régional AGRHYMET qui est une institution spécialisée du CILSS basée à Niamey au Niger qui fournit des données sur les sécheresses et les inondations aux Etats ;
- Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) ;
- - WASCAL;
- - Centre Météorologique Régional Spécialisé (CMRS) de l'OMM basé à Dakar pour l'alerte précoce et la prévision des événements extrêmes ;

- Les différentes organisations de bassins fluviaux de la sous-région.

-Le Centre africain des applications météorologiques pour le développement (ACMAD) ;

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative Hydromet, la Commission de la CEDEAO et AGRHYMET vont collaborer de manière plus étroite. Depuis juillet 2020, un accord a été signé entre la commission de la CEDEAO et le CILSS pour endosser le Centre régional AGRHYMET comme Centre Climatique Régional pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (CCRAOS). Dans ce sens, ce Centre assurera (i) les activités opérationnelles de prévisions météorologiques et climatiques, (ii) les activités opérationnelles de surveillance du climat, (iii) les services opérationnels de données, à l'appui de la prévision à longue échéance et de la surveillance du climat, (iv) le renforcement des capacités opérationnelles, (v) la gestion et la diffusion de l'information météorologique et climatologiques

### **La gestion des risques de catastrophes**

La plupart des pays membres de la CEDEAO ont mis en place des mécanismes nationaux de réduction des risques de catastrophe. Le degré de développement de ces mécanismes au niveau national varie selon les pays. Ils comprennent idéalement : (i) des dispositions légales, (ii) un plan national de réponse, (iii) une plateforme nationale comprenant une organisation de gestion des catastrophes. Compte tenu des synergies et des potentielles économies d'échelle qui peuvent être explorées dans ce domaine au niveau de la région, ces dernières années la CEDEAO a joué un rôle plus important dans l'intégration des initiatives régionales sur la réduction des risques de catastrophes à travers la mise en place de la Plateforme sous-régionale de réduction des risques de catastrophe dans le cadre du projet « Renforcement des capacités des Communautés Economiques Régionales africaines et des Etats Membres dans la coordination, la planification et le conseil politique pour la réduction des risques de catastrophes » (ACP-UE NDRR)<sup>59</sup>. La CEDEAO, à travers sa Direction des affaires humanitaires et sociales, a également élaboré plusieurs politiques, stratégies et plans d'action dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques naturels, y compris climatiques, et qui fournissent des orientations aux organisations intergouvernementales, aux États membres et à leurs services nationaux. Peuvent être citées notamment : la Politique de réduction des risques de catastrophes, le Plan Action 2015–2030 basé sur le cadre de Sendai.

La Stratégie de l'alerte précoce et la Stratégie régionale de gestion des risques d'inondations (et son plan d'action 2020-2025).

Par ailleurs, la CEDEAO et l'African Risk Capacity (ARC), une mutuelle panafricaine créée en 2012 par l'UA, spécialisée dans la détection précoce des risques de catastrophes et de préparation à la réponse aux risques par le biais d'une assurance contre les risques climatiques, ont signé un mémorandum d'entente. Ce mémorandum s'articule autour d'échanges de connaissances, de données et de méthodes de détection précoces des risques entre l'ARC et les États membres de la CEDEAO, avec pour objectif de renforcer leur capacité à se préparer et à répondre aux risques de catastrophes naturelles. Enfin, la CEDEAO a élaboré sa stratégie et plan d'action pour la réduction des risques de catastrophes en fonction du genre (ECOWAS DRR GSAP) adopté en juin 2021 par le Conseil des Ministres et couvrant la période 2020-2030.

## **Le système d’alerte précoce(SAP)**

Le système d’alerte précoce et de réponse de la CEDEAO, connu sous le sigle ECOWARN (ECOWAS Early Warning and Response Network) est un outil d’observation et de suivi dans le cadre de la prévention des conflits et de l’aide à la décision. Suggérés dans l’Article 58 du Traité révisé de 1993 de la CEDEAO, son organisation et son fonctionnement sont définis par le Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité de décembre 1999. La mise en œuvre de cet outil est en cours depuis 2003

Sur le plan de la gestion du risque et des catastrophes naturelles, la mise en place de SAP multi-aléas est mentionnée dans la Politique de réduction des risques de catastrophes et le Plan Action 2015–2030. Il s’agit en effet, d’un élément clé de l’adaptation aux changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophes. Un des résultats attendus du plan d’action 2015-2030 est que « des systèmes d'alerte précoce axés sur la population soient en place pour les principaux risques naturels, en s'appuyant sur les réseaux existants, **soutenus par des accords de partage des données et intégrés** au Centre d'observation et de surveillance de la CEDEAO ». Enfin, des initiatives sont également en cours au niveau sectoriel, en lien avec des programmes ou projets. C’est le cas de l’Initiative de prévision des inondations côtières en Afrique de l’Ouest (WA-CIFI), qui est conçue pour fournir un service combiné de prévision et d’alerte. La WA-CIFI est une initiative conjointe du Programme WACA, par le biais du programme Hydromet de la Banque mondiale en Afrique de l’Ouest, en association avec l’OMM. Le projet pilote aide les pays d’Afrique de l’Ouest (à travers WACA et MOLOA) à exploiter et à maintenir un système fiable de prévision des inondations côtières dues à des phénomènes océanographiques ou hydrologiques, en soutenant la prise de décision nationale et régionale pour la gestion des côtes. A terme l’ORLOA devrait également fournir un système d’alerte précoce des risques côtiers.

- L’Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) basé à Tunis en Tunisie qui fournit également des données, conduit des études et est une entité désignée du Fonds Vert Climat.
- Le Centre africain des applications météorologiques pour le développement (ACMAD) ;
- African Monitoring of Environment for Sustainable Development (AMESD) »;
- Métrostar Second Génération (MSG) ;
- Meteorological Transition in Africa Project (PUMA).

Au niveau international, il y a les institutions spécialisées suivantes :

- La Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes des Nations unies (UNISDR) ;
- Le Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) ;
- L’Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM) ;
- Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) ;
- Le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD) ;

- Le Système des Nations Unies dont le bureau du Coordonnateur Résident dispose d'un point focal pour les questions de réduction des risques ;
- L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ;
- L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- L'ONU-HABITAT ;
- Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) ;
- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- L'UNFPA ; Fonds des Nations Unies pour la Population ;
- Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) ;
- La Banque Mondiale ;
- La Banque Africaine de développement (BAD) ;
- Le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) qui intervient à travers la croix rouge Burkinabè.

## 2.2. Cadre juridique

### 2.2.1. Actions Communes au niveau du bassin

Tous les pays du bassin de la volta ont souscrits aux différents accords multilatéraux sur l'environnement et le développement durable. On peut citer essentiellement :

- **La Convention de Ramsar sur les zones humides** qui reconnaît que la dégradation des zones humides réduit la résilience face aux risques liés à l'eau tels que les inondations, les sécheresses et les ondes de tempête, avec des impacts sur la société, les économies, les populations et les écosystèmes. La Convention encourage les Parties à intégrer les zones humides comme approche écosystémique rentable pour aborder la RRC, car les zones humides peuvent atténuer les dangers et accroître la résilience des communautés locales des bassins hydrographiques ou des zones côtières. La Convention appelle également à une collaboration efficace entre les secteurs du développement, de l'humanitaire et de l'environnement pour concevoir et mettre en œuvre des solutions liées aux zones humides afin d'accroître la résilience aux catastrophes. Le Bénin et le Mali ont inclus des objectifs spécifiques sur la protection et la restauration des zones humides dans leurs engagements en matière de Neutralité de la Dégradation des Terres (NDT) ;
- **La Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC)** a pour objectif de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Son article 4 relatif aux engagements stipule que « Toutes les Parties, tenant compte de leurs responsabilités communes mais différenciées et de la spécificité de leurs priorités nationales et régionales de développement, de leurs objectifs et de leur situation : Préparent, en coopération, l'adaptation à l'impact des changements climatiques et conçoivent et mettent au point des plans appropriés et intégrés pour la gestion des zones côtières, pour les ressources en eau et l'agriculture, et

pour la protection et la remise en état des zones frappées par la sécheresse et la désertification, notamment en Afrique, et par les inondations ;

- **La Convention des nations Unies sur la Diversité Biologique** vise la conservation de la diversité biologique (ou biodiversité), l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques ;
- Le **Programme de développement durable à l'horizon 2030** évoque l'alerte précoce, à laquelle il confère un rôle important dans l'ensemble des Objectifs de développement durable, notamment ceux qui concernent la sécurité alimentaire, la santé humaine, la résilience des villes et l'adaptation aux changements climatiques ;
- **L'Accord de Paris 2015 sur le climat** dispose que les systèmes d'alerte précoce sont l'un des domaines d'action importants pour améliorer les capacités d'adaptation, renforcer la résilience, réduire la vulnérabilité et réduire au minimum les pertes et les dommages causés par les conséquences des changements climatiques ;
- **Le Cadre d'action de Sendai (2015-2030)** qui a succédé au Cadre d'action de Hyōgo qui couvrait la période 2005-2015, il s'appuie sur l'alerte précoce comme élément clé de la prévention des catastrophes parce qu'elle peut permettre de prévenir des pertes en vies humaines et de réduire les effets économiques et matériels des phénomènes dangereux, y compris les catastrophes. Dans le Cadre de Sendai, l'alerte précoce contribue aussi au développement durable au point qu'on lui confère un rôle important dans l'ensemble des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, en matière de sécurité alimentaire, de santé humaine, de résilience des villes et de l'adaptation aux changements climatiques. Le Cadre d'action se fixe pour objectif « la réduction substantielle des risques de catastrophes et des pertes en termes de vies humaines, de moyens de subsistance et de santé publique, ainsi qu'au niveau des actifs économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays ». Aussi, il définit sept objectifs mondiaux et quatre actions prioritaires dont entre autres : (i) améliorer la compréhension des risques de catastrophe, en établissant un lien entre les dangers et la dégradation des écosystèmes ; (ii) renforcer la gouvernance des risques de catastrophe, en soulignant la nécessité d'une coopération transfrontalière pour la mise en œuvre d'approches fondées sur les écosystèmes afin de renforcer la résilience et de réduire les risques de catastrophe ; (iii) et investir dans la résilience aux catastrophes. Le cadre reconnaît que la dégradation de l'environnement favorise les catastrophes, et s'engage à investir dans la protection de l'environnement pour renforcer la résilience aux catastrophes, et peut se rapporter à tout plan ou stratégie qui traite des risques dans les pays du bassin de la Volta ;
- **La Convention des Nations unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULD)** traite des questions de la dégradation des terres, de la désertification et de la sécheresse. Le cadre stratégique de la CNULD 2018-2030 y contribuera : atteindre les objectifs de la Convention et de l'Agenda 2030 pour le développement durable, y compris le SDG 15 et l'objectif 15.3 sur la neutralité de la dégradation des terres 3 (NDT) et d'autres SDG interdépendants ; améliorer les conditions de vie des populations touchées ; et améliorer les services rendus par les écosystèmes. Ce dernier objectif concerne les défis auxquels sont confrontés les pays du bassin de la Volta, en particulier ceux situés dans

des régions vulnérables telles que le Sahel, et s'aligne avec un des objectifs de la NDT consistant à maintenir ou améliorer la fourniture durable de services écosystémiques. Une gestion durable des terres qui utilise et améliore l'état des services écosystémiques aidera à résoudre les problèmes de gestion du bassin de la Volta ;

- **Le cadre mondial pour la biodiversité post-2020** s'appuie sur le plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et fixe des objectifs pour la conservation de la biodiversité et le maintien des services écosystémiques d'ici 2050. Les actions visant à réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité et ses bénéfices contribueront à construire des écosystèmes sains et protéger les espèces, donc à accroître sa résilience et à les aider à contribuer à la gestion des risques de catastrophes. Le cadre favorisera les synergies et la coordination avec les processus mondiaux, régionaux et nationaux pertinents, et contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable.
- **Le Projet de directive relative à la gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)** édicte des principes directeurs de développement durable (précaution, prévention, partenariat etc.) et de gestion par bassin hydrographique, hydrogéologique ou système aquifère. Dans les articles 25 ; 37, 39 et 52 abordent respectivement la protection de l'environnement et des ressources en eau ; le changement climatique ; la prévention et la gestion des situations d'urgence transfrontalières ; l'établissement de plan d'urgence, l'obligation générale d'échanges de données et d'informations

### ***2.2.2. Cadre juridique au niveau national***

Outre les constitutions, il y a beaucoup d'instruments juridiques au niveau national qui encadrent la gestion des inondations et des sécheresses. Ce sont notamment, les lois, les codes et certains décrets relatifs la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, à la gestion de l'eau, au changement climatique, à la gestion durable des terres et à la biodiversité, et à la prévention et la gestion des catastrophes. Par rapport à la prévention et à la gestion des catastrophes, seul le Burkina Faso dispose d'une loi d'orientation relative à la prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes » (Loi 012/2014) qui prend en compte les éléments de prévention, préparation et gestion des catastrophes.

Toutefois, aucun pays du bassin ne dispose ni d'une loi sur les changements climatiques ni d'une loi sur la réduction des risques d'une manière intégrée et compréhensive, telle que définie par le Cadre d'Action de Sendai (2015-2030)

## **2.3. Cadre politique**

### ***2.3.1. Politiques communes***

#### **❖ En matière de changement climatique**

Les politiques régionales en matière de changement climatique sont :

- **Le programme d'action sous-régional** visant à réduire la vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad au changement climatique, élaboré par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Comité permanent inter-États de lutte

contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD). L'objectif est de développer et renforcer les capacités de résilience et d'adaptation au changement climatique et événements climatiques extrêmes ;

### **-La Stratégie Régionale Climat (SRC) de la CEDEAO et Plan d'actions (2022-2030)**

La SRC de la CEDEAO contribue de plus à la mise en œuvre de la Stratégie de l'Union Africaine sur les changements climatiques pour la période 2020-2030 qui offre un cadre structurant pour guider les actions des États africains et des organisations régionales africaines vers un développement faiblement carboné, en misant sur la croissance verte, et surtout résilient, en renforçant les capacités adaptatives des économies, des sociétés et des écosystèmes africains.

La vision de la SRC de la CEDEAO est « *celle d'une communauté résiliente face aux effets et impacts des changements climatiques et qui a su saisir les opportunités économiques afférentes en faveur d'un développement durable de long-terme sobre en carbone.* » Cette vision contribue donc à l'atteinte de la Vision 2050 de la CEDEAO et s'inscrit pleinement dans le cadre de l'Accord de Paris.

La vision de la Stratégie de l'UA est dérivée de celle de l'Agenda 2063 comme : « Une Afrique résiliente au changement climatique que nous voulons ». Son objectif principal est « la réalisation de la vision de l'Agenda 2063 en renforçant la résilience du continent africain aux impacts du changement climatique ». Elle doit permettre de fournir à l'Afrique et à ses parties prenantes une source d'orientation stratégique qui permet de relever les défis causés par les changements climatiques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063. Plus précisément, la stratégie vise à contribuer à la réalisation de l'ODD 13 « Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts », de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, notamment de limiter l'augmentation du réchauffement de la température mondiale bien en deçà de 2 °C et de tendre vers 1,5°C mais également d'atteindre les sept (7) objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes.

L'objectif général de la stratégie régionale climat de la CEDEAO est de soutenir les Etats membres à relever le défi de la lutte contre les changements climatiques, en particulier pour le respect de leurs engagements pris au titre de l'Accord de Paris( l'objectif de l'Accord de Paris est de limiter l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et du renforcer les efforts réalisés pour limiter cette élévation à 1,5°C, en soutenant un développement très faiblement carboné d'ici à 2050.

Les six (06) objectifs spécifiques de la stratégie sont :

- assurer la compatibilité et cohérence du cadre politique régional avec les objectifs globaux de l'Accord de Paris ;
- développer la capacité d'anticipation et la prise de décision informée pour gérer les risques climatiques actuels et futurs ;
- favoriser un changement de paradigme institutionnel et organisationnel sur le climat ;

- renforcer les capacités de la CEDEAO et de ses États membres pour la mise en œuvre des politiques et actions de lutte contre les changements climatiques ;
- renforcer la coopération et la solidarité entre les États membres face aux changements climatiques ;
- promouvoir les approches de mobilisation des ressources financières endogènes et exogènes.

**-Le deuxième plan d'action sur le changement climatique (CCAP2) 2016-2020 de la Banque africaine de développement (BAD)** s'appuie sur les enseignements du premier plan, et vise à atteindre un développement « faible en carbone et résilient au climat » en Afrique ; le plan repose sur quatre piliers : l'atténuation, l'adaptation, le financement du climat et un pilier transversal concernant le transfert de technologies, le développement des capacités et les réformes institutionnelles. Le pilier sur l'adaptation se concentre, entre autres, sur des initiatives spéciales qui soutiennent l'adaptation et la résilience au climat. Le pilier sur l'atténuation soutient l'agriculture climato-intelligente, la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, et les infrastructures vertes.

#### ❖ En matière d'eau

Au niveau régional, la Politique des Ressources en Eau pour l'Afrique de l'Ouest (PREAO) et son Plan d'Action Régional sont mis en œuvre par le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la CEDEAO. Le CCRE effectue le suivi et la supervision des activités de la CEDEAO dans le domaine de la gestion de l'eau à travers la mise en œuvre de cette politique. L'objectif du CCRE est d'assurer la promotion des pratiques de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), la coordination et le suivi des actions dans la région.

#### **-Le Projet de directive relative à la gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**

Edicte des principes directeurs de développement durable (précaution, prévention, partenariat etc.) et de gestion par bassin hydrographique, hydrogéologique ou système aquifère. Dans les articles 25 ; 37, 39 et 52 abordent respectivement la protection de l'environnement et des ressources en eau ; le changement climatique ; la prévention et la gestion des situations d'urgence transfrontalières ; l'établissement de plan d'urgence, l'obligation générale d'échanges de données et d'informations.

Au niveau transfrontalier, le Plan directeur pour le développement et la gestion durable de l'eau (MPDSWM) est en cours d'élaboration par l'Autorité du Bassin de la Volta afin de gérer efficacement les ressources en eau entre les pays du bassin de la Volta.

#### ❖ En matière de gestion des risques et des catastrophes naturelles

Les politiques communes en matière de gestion des risques et des catastrophes naturelles sont :

- **La stratégie régionale Africaine pour la réduction des risques de catastrophes** développée par l'Union africaine (UA) en 2004, vise à contribuer à la réalisation du développement durable et à la réduction de la pauvreté en facilitant l'intégration de la réduction des risques de catastrophes (RRC) dans le développement. Le programme

d'action (2006-2015) pour la mise en œuvre de la stratégie a pour objectif général de réduire les impacts sociaux, économiques et environnementaux des catastrophes sur les populations et les économies africaines. L'UA a également mis en place un programme de RRC et a créé et opérationnalise le Groupe de travail africain sur la RRC en vue de fournir une coordination et un soutien technique aux communautés économiques régionales, aux États membres et aux autres parties prenantes pour la mise en œuvre du Programme d'action (Union africaine, 2004). Toutefois, la stratégie ne comporte aucun objectif qui fait le lien entre les catastrophes et la gestion intégrée des ressources en eau ou la gestion des écosystèmes ;

- **L'Initiative de la Grande Muraille Verte (GMV) dans le Sahara et le Sahel** lancée en 2007 par l'Union africaine afin de trouver des solutions à la dégradation des terres et de la désertification, améliorer la sécurité alimentaire, et aider les communautés à s'adapter au changement climatique. Les pays de la GMV mettent actuellement en œuvre plusieurs interventions qui contribuent à atteindre cet objectif, notamment des actions d'adaptation au changement climatique et d'atténuation basées sur des approches écosystémiques, comme la protection de l'écosystème des zones arides pour lutter contre la sécheresse, au Burkina Faso. Deux pays du bassin de la Volta (le Mali et le Burkina Faso) figurent parmi les pays actuellement visés par l'initiative ;
- **La politique régionale de prévention des risques de catastrophe** adoptée par les chefs d'État de la CEDEAO en 2007, ainsi que son plan d'action (2010-2015) vise à faciliter le processus de mise en œuvre de l'intégration de la RRC dans la planification et les activités de développement durable en Afrique de l'Ouest. L'une des stratégies vise à soutenir l'intégration de la RRC dans l'adaptation au changement climatique, en particulier la gestion de la sécheresse et la lutte contre la désertification. En outre, la CEDEAO a développé le plan d'action (2015-2030) pour s'aligner sur le cadre de Sendai et la nouvelle stratégie régionale de la CEDEAO en matière d'inondations qui prévoit de faire le lien entre la gestion des inondations et la GIRE aux niveaux administratifs locaux.

#### ❖ En matière d'environnement

Les politiques environnementales de l'UEMOA et de la CEDEAO visent à promouvoir de bonnes pratiques environnementales pour faire face aux défis environnementaux et sociaux dans les espaces communautaires.

##### 2.3.2. *Politiques nationales*

En dehors du Ghana, les autres pays du bassin ne disposent pas de politiques spécifiques sur le changement climatique. Un des domaines thématiques de la politique Ghanéenne du changement climatique porte sur la préparation et la réponse aux catastrophes. La Côte d'Ivoire dispose d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SN-RRC) 2020-2030 dont la vision est déclinée comme suit : « *pour une côte d'ivoire résiliente face aux aléas et risques de catastrophes d'origine naturelle, technologique ou anthropique à l'horizon 2030* ». Aussi, il dispose à l'instar du Burkina Faso d'un Plan d'Action National pour le Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques de Catastrophes.

En résumé, il existe des politiques régionales et nationales bien élaborées pour la gestion durable des ressources en eau du bassin. Cependant, elles prennent peu en compte les changements climatiques, les écosystèmes et les catastrophes naturelles. Outre cela, on note un manque de synergie d'action pour une efficacité des interventions imputables à une vision nationale, administrative de la gestion des problèmes environnementaux et des catastrophes. Cependant, la durabilité de la gestion du bassin passe par le développement d'une culture et d'une vision de gestion effective d'une ressource partagée. L'analyse des politiques, des stratégies et directives au niveau des six pays ont montré certes des atouts, mais également des lacunes et des besoins supplémentaires. Elle a révélé que les politiques et stratégies sont focalisées d'une manière générale sur la gestion des urgences que sur la préparation (alerte précoce) ; ce qui limite leur portée par rapport aux lignes directrices du Cadre d'Action de Sendai (2015- 2030). Par ailleurs la faible prise en compte de la thématique RRC s'explique par une compréhension et une sensibilisation insuffisante aux concepts même de la RRC comme élément important du développement, même si les pays sont régulièrement affectés par les sécheresses et inondations.

### III. POINTS FORTS, LACUNES ET BESOINS SUPPLEMENTAIRES LIES A LA GESTION DES IMPACTS SUR LE CLIMAT ET LE DEVELOPPEMENT

Ce tableau a été conçu sur la base de l'exploitation des rapports des pays du Bassin de la Volta.

Tableau 3 : Synthèse des points forts, lacunes et besoins supplémentaires associés à la gestion des impacts sur le climat et le développement

Points forts	Lacunes	Besoins supplémentaires	Observations
Existence de cadre institutionnel de gestion de l'environnement et d'impulsion de politiques et de stratégie en matière de changement climatique	Absence d'un Système d'Alerte Précoce à couverture nationale Faiblesse du système national d'information climatique de prévision de risques sur les inondations et les sécheresses, Faible capacité de production et de diffusion des informations météorologiques et climatiques ;  Manque d'une cartographie multirisque sur l'ensemble du territoire national pour	Harmonisation des législations nationales des pays du bassin dans une vision de ressources partagée  Impliquer l'ABV dans toutes les initiatives concernant la mise en place des infrastructures dans le bassin barrages et barrage hydro-agricole et hydro électriques et industries)  Mise en place d'une structure de coordination pour le suivi, la prévision et l'alerte sur la sécheresse	La question de sécheresse n'est pas intégrée dans les politiques et stratégies  Bassin de la Volta pas suffisamment pris en compte dans les activités de prévision des inondations et sécheresse au niveau et absence d'un plan spécifique de résilience au Bénin

<b>Points forts</b>	<b>Lacunes</b>	<b>Besoins supplémentaires</b>	<b>Observations</b>
	fédérer toutes les cartographies existantes ;	Promotion de la résilience des communautés à travers l'aménagement du terroir prenant en compte la résilience des habitats et la libération des zones d'emprise	
Existence d'un cadre institutionnel multi acteurs pour la gestion des inondations et des sécheresses	Insuffisance de coordination institutionnelle  Faible implication du secteur privé	Meilleure coordination des actions de prévention et de gestions des sécheresses et inondations) dans le bassin depuis l'alerte à la réhabilitation Mise en place d'un système nationale d'alerte précoce sur les inondations et sécheresses. Favoriser les échanges d'informations entre Etats Plaidoyer auprès du gouvernement et de l'Assemblée Nationale à travers des séminaires gouvernementale et parlementaire	Le Ghana dispose d'une Commission nationale de l'eau qui travaille sur le bassin de la Volta.  Loi sur le développement du fleuve Volta, 1961 (loi 46)
Ratification des accords multilatéraux su l'environnement (AME) conventions internationales en matière d'environnement, de CC, de biodiversités et de développement durable	Il n y a pas de loi spécifique sur le changement climatique dans tous les pays	Mener des activités vigoureuses de protection des berges contre l'envasement, l'ensablement  Elaborer un programme pour une lutte et gestion durable des produits chimiques. Faire des simulations (exercices d'évacuations) en cas de catastrophes	Le Bénin ne dispose pas d'une loi sur la gestion des catastrophes

<b>Points forts</b>	<b>Lacunes</b>	<b>Besoins supplémentaires</b>	<b>Observations</b>
Existence d'outils d'orientation, de planification en matière d'environnement, de CC, d'eau de développement durable, de gestion durable des terres	La GIRE ne prend pas suffisamment en compte les CC et la gestion des catastrophes	Renforcer les capacités des acteurs et des institutions sur la mise en place de système d'alerte précoce fonctionnel sur les inondations et les sécheresses	La Cote d'Ivoire a repris son plan national de renforcement des capacités 2016-2020 comme besoin supplémentaire.
Existence de politiques, stratégies, plan de renforcement des capacités en matière de prévention et de gestion des catastrophes	La problématique de la vitesse et de la simultanéité des remontées d'informations se pose dans presque tous les secteurs. Les délais de transit et de traitement de l'information rendent caduques les données qui auraient trouvé leur utilité dans le cadre d'un système d'alerte précoce ou dans la consolidation des analyses conjoncturelles	Elaborer une cartographie des risques d'inondation et de sécheresse  Réaliser une étude de vulnérabilité aux changements climatiques du bassin de la volta	La Cote d'Ivoire dispose d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SN-RRC) 2020-2030 dont la vision est déclinée comme suit : « <i>pour une côte d'ivoire résiliente face aux aléas et risques de catastrophes d'origine naturelle, technologique ou anthropique à l'horizon 2030.</i> »
Existence de structure national de prévision Météorologique	Manque de SAP à couverture nationale fonctionnelle au niveau des pays sur les inondations et les sécheresses  Insuffisance d'information des populations sur les données et prévisions météo	Elaborer une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes  Promouvoir l'Education Environnementale en vue du Développement durable dans les différents ordres d'enseignement et la formation professionnelle	
Existence de SDAGDE	Manque de décharge car les déchets bouchent les caniveaux et provoquent des	Mobiliser les financements innovants	Au Burkina celui de l'autorité du bassin du Nakambé est en finalisation. Au Benin en cours

Points forts	Lacunes	Besoins supplémentaires	Observations
	inondations (cas du Ghana)		d'élaboration la Volta
<p>Imminence de l'élaboration du SAGE de la portion béninoise du BV (Prestataire déjà recruté)</p> <p>Existences de politiques, stratégies et directives communautaires sur les inondations et les sécheresses</p>	Insuffisance de financement pour faire face au CC	Promouvoir une synergie d'action et prendre en comptes les initiatives communautaires (CEDEAO, UEMOA, AGRYMET, Partenariat régional de l'eau) et institutions internationales (OMM)	Autorité du bassin de la Volta au Ghana (loi 1961)
		Promouvoir l'IEC	
		L'amélioration de la gouvernance de l'eau dans le bassin de la Volta	
	La non réalisation des recommandations de l'étude portant sur l'analyse diagnostique transfrontalière en 2010 financée par GEF-Volta/PNUD,	Relancer le PDIS au Mali	
	Les ressources sont limitées pour investir dans le changement climatique, les politiques, les programmes ou les projets qui intègrent la gestion du climat et du développement.		
	L'absence et/ou insuffisance de mise en œuvre de la réglementation en matière de gestion des déchets et de gestion des zones à risques.		

*Source : Consultant, 2022*

Au niveau des différents pays, il ressort beaucoup d'opportunités pour une gestion des ressources partagées du bassin de la Volta pour faire face aux sécheresses et aux inondations à savoir :

- Un cadre institutionnel approprié et des structures de collecte et de diffusion des prévisions météorologiques ;

- L'existence de documents spécifiques aux changements climatiques (CDN et PNA) ;
- L'existence de politiques, stratégies et plans de réduction des risques de catastrophes nationales ;
- Les expériences d'autres bassins comme celui du Niger.

Cependant, des insuffisances sont à relever notamment :

- L'inexistence d'un système national d'alerte précoce à couverture nationale fonctionnelle dans les pays ;
- L'insuffisance de connaissances et de compétences en modélisations sur les prévisions ;
- L'insuffisance de SDAGE dans la région du bassin.
- L'insuffisance d'étude de vulnérabilité du bassin et des communautés ;

Les besoins supplémentaires portent sur la coordination institutionnelle des actions des différents acteurs en matière de prévention et de gestion des catastrophes, le partage des informations le développement des activités IEC en permanence et pour éviter des conflits liés à la gestion des ressources par les usagers, le mainstreaming, la mise en place d'un système régional d'alerte précoce en s'appuyant sur les systèmes nationaux, le renforcement des capacités des acteurs et la mobilisation de financement innovants dont les financements locaux

Au regard de ces insuffisances et des besoins supplémentaires, il est impérieux d'élaborer un plan d'action transfrontalier pour garantir une durabilité du bassin de la volta. Le plan d'action repose sur les principaux défis suivants :

- Informer et sensibiliser les acteurs ;
- Renforcer les capacités des acteurs et des institutions ;
- Renforcer les connaissances à travers la réalisation d'études sur les ressources en eaux souterraines, la vulnérabilité des écosystèmes du bassin et des communautés sur les inondations et les sécheresses ;
- Partager les informations ;
- Créer une synergie d'actions et de mobilisation des financements ;
- Développer une bonne gouvernance de la gestion des inondations et des sécheresses ;
- Développer un partenariat public-privé en matière d'information et de SAP ;
- Mobiliser les financements.

#### **IV. PLAN D'ACTION TRANSFRONTALIER A LONG TERME POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE RESILIENCE AU NIVEAU NATIONAL ET TRANSFRONTALIER**

Le plan d'action découle des actions proposées dans les différents rapports nationaux. L'exploitation des rapports fait ressortir comme actions majeures :

- L'information et la sensibilisation des populations de la région ;
- L'intégration de la prévention et la gestion des sécheresses et des inondations dans les différents ordres d'enseignement et dans la formation professionnelle ;
- La prise en compte effective des sécheresses et des inondations dans les politiques et stratégies nationales et leur budgétisation ;
- Le renforcement des capacités des acteurs sur la gestion fondée sur la nature, la modélisation ;
- La mise en place d'un système d'alerte précoce à couverture nationale sur les inondations et les sécheresses dans la région du bassin en s'appuyant sur les initiatives en cours par exemple le SAP/MR du complexe WAP ;
- La conduite d'une étude pour une meilleure connaissance des ressources souterraines en eau de la région ;
- La conduite des études de vulnérabilité aussi bien pour les écosystèmes du bassin que des communautés de la région ;
- L'élaboration de cartes de risques sur les inondations et les sécheresses dans la région ;
- La lutte contre l'envasement et la mauvaise utilisation des produits chimiques ;
- La mobilisation des financements innovants notamment des financements climatiques.

Le tableau 4 suivant présente la synthèse des actions pour le renforcement de la résilience et des capacités au niveau transfrontalier à mettre en œuvre par l'ABV et les autres Agences régionales.

Pour une meilleure compréhension et harmonisation du plan d'action, sa conception est basée sur les quatre axes stratégiques du Cadre d'action de SANDAI pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 à savoir :

Priorité 1 : comprendre les risques de catastrophe ;

Priorité 2 : renforcer la gouvernance et les institutions pour une meilleure gestion des risques de catastrophe ;

Priorité 3 : investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience ;

Priorité 4 : renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

Tableau 4 : Plan d'actions

**PLAN D'ACTION TRANSFRONTALIER DE PREVENTION ET DE GESTION DES SECHERESSES ET INONDATIONS DANS LE BASSIN DE LA VOLTA**

Axe stratégique	Activités	Résultats attendus	Acteurs de mise en œuvre (responsables et/ou acteurs en soutien)	Coûts estimatifs	Éléments de stratégie de mobilisation des financements pour la mise en œuvre
<b>Connaissance et analyse des risques</b>	Informier et sensibiliser les populations en vue de changement de comportement à travers l'élaboration d'un plan et une stratégie de communication opérationnelle sur les prévisions météo et sur la prévention et la gestion des sécheresses et inondations	Les populations sont informées et sensibilisées sur les prévisions météo et sur la prévention et la gestion des inondations et des sécheresses	Direction de l'eau ; Météo, DPC, Ministère de la communication Universités, WASCAL, plateforme RRC	600 000 000	OMM, ABV, CEDEAO, CILSS
	Organiser des séances d'information et de sensibilisation des décideurs (gouvernements et parlementaires)	Les décideurs sont informés et sensibilisés sur les données météo, les sécheresses et les inondations	ABV Direction de l'eau	300 000 000	Etat, OMM ; CEDEAO, CILSS, Organisation des nations Unies ; Fonds d'adaptions, fonds Vert Climat ; coopérations
	Réaliser des formations diplômantes au profit des cadres des pays du bassin de la Volta sur les sécheresses et les inondations à l'institut supérieur de protection civile au BF	Les cadres des différents pays du bassin formés sur les sécheresses et les inondations	ABV DPC Ministère chargé des affaires humanitaires Ministère de l'eau	900 000 000	
	Renforcer les capacités des acteurs et des institutions sur la modélisation et la mise en place de système d'alerte précoce fonctionnel sur les inondations et les sécheresses	Les capacités des cadres et des institutions sont renforcées pour la modélisation et la mise en place d'un système d'alerte précoce à couverture nationale sur les sécheresses et les inondations	METEO ABV OMM CEDEAO, CILSS ; Ministère de l'eau,	5000 000 000	Etat ; OMM, CDEAO ; CILSS ; fonds climat, Coopérations
	Réaliser une étude de vulnérabilité du bassin et des communautés aux changements	Une étude de vulnérabilité du bassin et des communautés est réalisée	Ministère de l'eau, environnement, actions humanitaire,	300 000 000	Etat, OMM, CEDEAO, CILSS, BM ; fonds climat,

	climatiques, aux sécheresses et aux inondations dans la région		santé, Météo, Croix rouge		
	Elaborer une cartographie des risques d'inondations et de sécheresses	Une cartographie des risques d'inondation et des sécheresses est réalisée	Ministère eau, Institut géographique et ministères de l'environnement , de l'action humanitaire	350 000 000	Etat, OMM ; UEMOA ; CEDEAO ; CILSS, BM fonds climats et coopérations
	Réaliser une étude sur la connaissance des ressources en eau notamment souterraine	Une étude sur la connaissance des eaux souterraine est réalisée	Ministère de l'eau, Environnement	600 000 000	Etat, OMM, CEDEAO, UEMOA ;CILSS ; UEMOA, BM ; fonds climat, Coopérations
<b>Renforcement de la gouvernance des risques afin de mieux les gérer</b>	Elaborer et mettre en œuvre la stratégie régionale de prévention et de gestion des inondations et des sécheresses	La stratégie régionale est élaborée et mise en œuvre	Ministère de l'eau, Météo, Universités, WASCAL, CRCC, ABV, CEDEAO, UEMOA AGRHYMET, GWP/AO	500 000 000	Etat ; OMM, CEDEAO, CILSS, BM , fonds climats, coopérations,
	Intégrer les changements climatiques, les inondations et les sécheresses dans les politiques et stratégies de développement dans la région	Le changement climatique, les inondations et les sécheresses sont intégrées dans les politiques et stratégies de développement	Ministères de l'eau, des finances, Météo, Universités, WASCAL, ABV, CEDEAO, UEMOA AGRHYMET, GWP/AO	900 000 000	Etat ; OMM, CEDEAO, CILSS, BM , fonds climats, coopérations,
	Echanger les informations et bonnes pratiques entres pays	Les informations et bonnes pratiques sont échangées.	Ministères de l'eau, Météo, Universités, WASCAL, ABV, CEDEAO, UEMOA AGRHYMET, GWP/AO	1 800 000 000	Etat ; OMM, CEDEAO, CILSS, BM , fonds climat, coopérations,
	Mettre en place et animer des cadres de concertations au niveau des sous bassins transfrontaliers	Les cadres de concertations sont mis en place et sont animés dans les sous bassins transfrontaliers	Ministères de l'eau, environnement, ministère de la décentralisation , ABV	300 000 000	Etat ; OMM, CEDEAO, CILSS, BM , fonds climat, coopérations,
<b>Investir dans la réduction des</b>	Intégrer la prévention et la	La prévention et la gestion des	Ministères de l'éducation, des	1 500 000 000	Etat ; OMM, CEDEAO, CILSS,

<b>risques de catastrophe aux fins de la résilience ;</b>	gestion des inondations et des sécheresses dans les différents ordres d'enseignement et la formation professionnelles  Mener des exercices d'évacuation et de secours	inondations et des sécheresses sont intégrés dans les différents ordres d'enseignement.  Des exercices d'évacuations et de secours sont menés	finances, de la recherche, de l'eau, universités, Wascal, GWP/AO  DPC, ministères de l'eau, affaires humanitaire, Environnement METEO		BM , fonds climat, coopérations,  Etat ; OMM, CEDEAO, CILSS, BM, fonds climat, coopérations,
<b>Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction</b>	Promouvoir un partenariat public/privé pour la mise en place de système nationaux d'assurance et de réassurance des risques de catastrophes	Le partenariat public privé est promu pour la mise en place des systèmes d'assurance sur les risques de catastrophes	ABV, ministères des finances, des Communications, banques, assurances et établissements financiers	250 000 000	Etat, Banques et établissements financiers, fons climats
	Mobiliser des financements innovants	Les financements innovants sont mobilisés	ABV, ministères des finances et ministères de l'eau, des affaires humanitaires et de la sécurité (DPC) et de l'environnement	300 000 000	Ministères des Finances, banques, assurances et établissements financiers, fonds climats
	Appuyer la recherche sur les inondations et les sécheresses	La recherche sur les inondations et la sécheresse appuyée	ABV, Météo, ministères de l'eau, de l'environnement , des affaires humanitaires, Universités Wascal ; CILSS, GWP/AO	300 000 000	
	Dynamiser les fonds d'urgence et impliquer les banques régionales	Les fonds d'urgences sont accrus et gérés dans la transparence	ABV, Ministères de l'eau ;des affaires humanitaires, ministères des finances, DPC	150 000 000	Etats, OMM ; CEDEAO, UEMOA ; banques et établissements financiers
	Renforcer la mise en place et le fonctionnement des SAP  Renforcer les capacités des	Les SAP sont renforcées (Communication ; formation, équipement, entretien , coordination, partage de données et synergie d'action)etc.	Météo ; Ministère de l'eau ; agriculture, santé, environnement Wascal, GWP/AO	200 000 000  600 000 000	Etat; OMM, ABV, CEDEAO, CILSS, BM

	décideurs et communautés locales à la compréhension et à l'utilisation du langage technique hydrométéo -	les capacités des décideurs et des communautés locales à la compréhension et à l'utilisation du langage technique hydro météo sont renforcées	ABV, Météo ; Ministère de l'eau ; agriculture, communication ; santé, environnement etc, Wascal, GWP/AO		Etat ; OMM, ABV, CEDEAO, CILSS, BM
	Renforcement de l'état de préparation aux risques à travers des exercices d'évacuation Renforcer les capacités des communautés locales sur la préparation, l'intervention et la réhabilitation en matière d'inondation et de sécheresse	Etat de préparation aux risques renforcé ;	Plateforme de réduction des risques et catastrophes ; Autorités locales ; ONG.	2 400 000 000	Etat, OMM, ABV, CEDEAO, CILSS, BM , projets et programmes ; ONG
	Mettre en place un partenariat avec les médias et le secteur privé (opérateurs mobiles) dans la phase de préparation afin de faciliter la diffusion des messages avant et pendant les catastrophes	Un partenariat avec les médias et le secteur privé est renforcé pour la prévention et la gestion des catastrophes	ABV, Ministères de la communication, météo, ministère de l'eau, environnement	1 000 000 000	Etat, OMM, CEDEAO, UEMOA, CILSS
TOTAL				18 250 000 000	

Le plan d'action d'un cout total de dix-huit milliards deux cent cinquante millions de franc CFA (18 250 000 000) a tenu compte des plans d'action nationaux, des programmes régionaux, des programmes et projets en cours, des actions de suivi et d'accompagnements de l'ABV, des Plans nationaux d'adaptation, des contributions nationales déterminées ainsi que de la contribution des Etats à chaque activité. Toutefois la stratégie de mobilisation des financements dans une dynamique de synergie d'action et d'efficacité nécessite une concertation des partenaires au niveau pays sous le leadership de l'autorité du bassin de la Volta.

La durée du plan d'action est de 5ans.

## **V. LIMITES DE L'ETUDE**

Les rapports nationaux comportent certes des informations qui ont permis de proposer le plan d'actions transfrontaliers, toutefois, il convient de noter la difficulté d'avoir des données auprès de certaines structures par la non disponibilité des acteurs car l'étude se déroulait en fin d'année.

## **VI. RECOMMANDATIONS**

Malgré les limites de l'étude, elle a permis de faire une analyse de la situation et de proposer un plan d'actions dont la mise en œuvre réussie passe essentiellement par :

- Le plaidoyer au niveau régional et national sur les enjeux et défis de la prévention et gestion durable des sécheresses et inondations dans le développement économique social et environnemental des pays et de la région. Cette action doit être menée par l'autorité du Bassin de la Volta avec l'appui des plateformes nationales ;
- La clarification institutionnelle du leadership dans la prévention et la gestion des catastrophes notamment sécheresses et désertification à l'effet d'une bonne coordination des activités et une pérennité des capacités renforcées au niveau des pays. La collaboration doit dépasser le cadre des projets pour s'inscrire dans un cadre institutionnel pérennisé. Une décision gouvernementale est nécessaire sur la base d'une analyse minutieuse ;
- La synergie d'action pour une fourniture efficace des informations à centraliser pour un SAP efficace. La gestion des inondations et des sécheresses nécessite la collecte des données auprès de plusieurs acteurs qui ne les fournissent toujours pas en temps opportun pour une alerte efficace des populations ;
- La poursuite de la prise en compte des catastrophes (inondations et changements climatiques) dans les politiques et stratégie en insistant beaucoup sur la budgétisation ; Ce processus est en cours dans tous les pays et mérite d'être conforté à travers un partenariat actif avec les structures nationales de planification, d'élaboration et de suivi évaluation des politiques et stratégies ;
- La prise en compte effective des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans toutes les activités ;
- La matérialisation des zones à risques avec l'implication des maires des collectivités ;
- La lutte contre l'envasement et l'ensablement dans le bassin ;
- Conduite d'action vigoureuse contre la pollution par les produits chimiques due entre autres à l'orpillage et à l'industrie et les mauvaises pratiques agricoles ;
- La promotion des activités génératrices de revenus (AGR) au profit des populations vulnérables pour aider à la préparation et à la reconstruction en cas de catastrophes
- La mutualisation des ressources en prenant en compte les acquis des différents projets achevés et ceux en cours dans une vision de gestion durable de ressources partagées.

<b>Recommandations</b>	<b>Structures partenaires</b>	<b>Structure responsable</b>
Le plaidoyer au niveau régional et national sur les enjeux et défis de la prévention et gestion durable des sécheresses et inondations dans le développement économique social et environnemental des pays et de la région.	Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes ( RRC)	Responsable de la plateforme
La clarification institutionnelle du leadership dans la prévention et la gestion des catastrophes notamment sécheresses et désertification à l'effet d'une bonne coordination des activités et une pérennité des capacités renforcées au niveau des pays.	Plateforme nationale de RRC Partenaires au développement	Premier Ministère
La synergie d'action pour une fourniture efficace des informations à centraliser pour un SAP efficace	Plateforme nationale de RRC Partenaires au développement	Météo
La poursuite de la prise en compte des catastrophes (inondations et changements climatiques) dans les politiques et stratégie en insistant beaucoup sur la budgétisation	Plateforme nationale RRC Partenaires au développement	Ministère chargé des finances
La prise en compte effective des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans toutes les activités ;	Plateforme nationale de RRC Partenaires au développement, les usagers	Ministère Chargé du genre
La matérialisation des zones à risques avec l'implication des maires des collectivités	Plateforme nationale de RRC Partenaires au développement ; les usagers	Autorités des collectivités territoriales avec l'appui des structures locales chargées de la gestion du bassin
La lutte contre l'envasement et l'ensablement dans le bassin ;	Plateforme nationale de RRC Partenaires au développement ; les usagers.	Ministère chargé de l'eau
La conduite d'action vigoureuse contre la pollution par les produits chimiques due entre autres à l'orpaillage et à l'industrie et les mauvaises pratiques agricoles	Plateforme nationale de RRC Partenaires au développement ; les usagers. Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'industrie et des mines	Ministère chargé de l'environnement
La promotion des activités génératrices de revenus (AGR) au profit des populations vulnérables pour aider à la préparation et à la reconstruction en cas de catastrophes	Plateforme nationale de RRC Partenaires au développement ; les usagers. Ministères de l'agriculture, de l'eau, de l'environnement	Ministère chargé de l'agriculture

<b>Recommandations</b>	<b>Structures partenaires</b>	<b>Structure responsable</b>
La mutualisation des ressources en prenant en compte les acquis des différents projets achevés et ceux en cours dans une vision de gestion durable de ressources partagées.	Plateforme nationale de RRC Partenaires au développement ; les usagers	Ministère chargé de l'eau

La mise en œuvre des actions et activités se fera suivant une approche participative à l'effet d'un développement d'inclusif.

## CONCLUSION

Les ressources bassin de la volta constitue une source importante de développement socioéconomique des états et de moyens de subsistances des populations. Malheureusement les pays du bassin sont confrontés à la dégradation continue du bassin marqué par les inondations et les sécheresses récurrentes aggravées par le changement climatique. Pour inverser la tendance à la dégradation des conventions ont été ratifiées par les différents pays ; des politiques, des programmes, des directives ont été élaborées et mise en œuvre.

L'inventaire des outils d'orientation a mis en exergue des politiques spécifiques et des politiques intersectorielles prenant en compte les inondations et les sécheresses. L'évaluation objet de la présente étude a révélé des points forts, des lacunes et des besoins supplémentaires. Les points forts indiquent l'existence de cadre institutionnel dans tous les pays doublés d'une volonté politique forte. Quant aux lacunes elles portent entre autres sur l'insuffisance de coordination institutionnelle, des acteurs et une approche non holistique de la prévention et de la gestion des catastrophes, une insuffisance de compétences des acteurs et surtout une absence de systèmes nationaux d'alerte précoce multirisques. Une faiblesse réelle et marquée c'est l'accroissement de l'impact du changement climatique et l'insuffisance de moyens financiers. Les besoins supplémentaires pour une gestion durable des ressources du bassin reposent sur :

- Le développement d'une vision basée sur la gestion partagée des ressources ;
- Une meilleure connaissance des ressources souterraine en eau de la région ;
- Une étude de vulnérabilité du bassin et des communautés ;
- L'élaboration d'une cartographie des risques d'inondations et de sécheresse à intégrer dans le plan global des risques du bassin ;
- Le renforcement des capacités des acteurs ;
- La mise en place d'un système d'alerte précoce à couverture nationale fonctionnel sur les inondations et les sécheresses au niveau des pays du bassin. ;
- La lutte contre l'envasement et la pollution par les produits chimiques à travers des actions vigoureuses d'information et de sensibilisation et d'application rigoureuse de la réglementation ;
- La mobilisation de financement innovants durable et prévisibles pour faire face aux nombreux défis du bassin dans une synergie d'action sous le leadership de l'autorité du Bassin de la Volta.

L'eau source de vie, un droit humain, peut devenir source de conflit si on ne se met pas dans une dynamique de vision de gestion participative d'une ressource partagée et inclusive.

Ces actions doivent être menées de façon participative et coordonnée au niveau de la région dans une dynamique de durabilité (gestion fondée sur la nature).

## BIBLIOGRAPHIE

1. Loi N°012-2014/AN portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes.
2. ABV, 2013. Analyse Diagnostique Transfrontalière du Bassin de la Volta (Document traduit en français). Rapport final.
3. Autorité du Bassin de la Volta/ Plan Stratégique 2010-2014.
4. ABV, 2015. Plan stratégique 2015-2019.
5. Projet de charte de l'eau du bassin de la Volta. Version finale – Décembre 2018
6. Programme d'action stratégique du programme d'action stratégique du bassin de la volta bassin de la volta Projet numéro 53885 Février 2014.
7. Titre du projet : Intégrer la gestion des inondations et des sécheresses et de l'alerte précoce pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta Rapport de la consultation nationale au Burkina Faso. Rapport élaboré par : CIMA Research Foundation, Dr. Caroline Wittwer, Consultante OMM, Equipe de gestion du projet, Avec l'appui et la collaboration des agences nationales au Burkina Faso
8. Étude de faisabilité de l'application de la Liste Rouge des Écosystèmes de l'UICN Juillet 2021
9. UICN. Orientations générales pour promouvoir la durabilité des services écosystémiques dans le bassin de la Volta
10. The Water Resource Implications of Changing Climate in the Volta River Basin
11. ABV, 2021. Etude d'identification et d'analyse des politiques, des lignes directrices, des plans d'action régionaux, nationaux et locaux pour la gestion des extrêmes climatiques (inondations et sécheresses) disponibles auprès des acteurs régionaux et nationaux des pays du bassin de la Volta. Rapport national du Mali. 53p.
12. ABV, 2022. Evaluation des plans, des politiques et directives liés à la gestion à long terme des inondations et de la sécheresse dans le bassin de la volta existants au niveau des six (6) pays. Rapport provisoire du Burkina Faso. 60p.
13. VBA, 2022. Assessment study of plans, policies and guidelines related to the long-term management of floods and drought in the Volta basin existing at the level of six (6) countries (Ghanaian portion). Ghana national report. 33p.
14. ABV, 2022. Evaluation des plans, des politiques et directives liés à la gestion à long terme des inondations et de la sécheresse dans le bassin de la volta. Rapport provisoire Côte d'Ivoire. 51p.
15. ABV, 2022. Evaluation des plans, des politiques et directives liés à la gestion à long terme des inondations et de la sécheresse dans le bassin de la volta. Rapport provisoire de la Côte d'Ivoire. 51p.
16. ABV, 2022. Evaluation des plans, des politiques et directives liés à la gestion à long terme des inondations et de la sécheresse dans le bassin de la volta. Rapport provisoire du Bénin. 51p.
17. CEDEAO : Stratégie Régionale Climat (SRC) de la CEDEAO et Plan d'actions (2022-2030). Avril 2022 ;
18. CEDEAO : Stratégie d'accès et de mobilisation du financement climatique pour les pays de la CEDEAO (2022-2031) ;

19.CEDEAO : Annexe 3. Projet de directive relative à la gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique de l'Ouest.

20.CEDEAO : Rapport Final : Soixante huitième session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO. Monrovia du 1<sup>er</sup> au 2 juin 2017

21.ONU : Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Termes de référence



ADAPTATION FUND

**Projet : « Intégration de la gestion des inondations et de la sécheresse et l’alerte précoce pour l’adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta »**

**(Projet VFDM)**

---

**Termes de référence (TdR) pour le recrutement de consultants nationaux pour l’évaluation des plans, des politiques et directives liés à la gestion à long terme des inondations et de la sécheresse dans le bassin de la Volta existants au niveau des six (6) pays**

**Août 2021**

Partenaires d'exécution



WORLD  
METEOROLOGICAL  
ORGANIZATION



## **1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Consortium comprenant l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), une Agence spécialisée des Nations Unies, l'Autorité du bassin de la Volta (ABV) et le Partenariat Mondial pour l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-WA) mettent en œuvre le projet intitulé "Intégration de la gestion des inondations et de la sécheresse et de l'alerte précoce pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta(VFDM) ».Les activités du projet VFDM, démarrées en juin 2019, se poursuivent et s'achèveront fin juin 2023. Le projet VFDM est financé par le Fonds d'adaptation.

La mise en œuvre du projet VFDM implique, outre, les Agences Nationales en charge de la météorologie, de l'hydrologie, de la gestion des ressources en eau, de la protection civile, etc.), les institutions régionales et les partenaires de l'OMM, tels que la Fondation de Recherche CIMA, la Direction de la Protection Civile, l'UNITAR / UNOSAT, l'UICN et le CERFE etc. L'une des activités du Projet porte sur la réalisation d'études documentaires et de consultations (virtuellement en raison de la pandémie de Covid-19) sur l'identification des politiques, des lignes directrices, des plans d'action régionaux, nationaux et locaux pour la gestion des extrêmes climatiques (inondations et sécheresse) disponibles auprès des acteurs régionaux et nationaux des pays du bassin de la Volta.

Dans le document du projet, les activités suivantes sont associées à l'évaluation des politiques et des lignes directrices existantes et à l'élaboration d'un plan d'action transfrontalier :

- mener une étude documentaire et organiser des réunions avec les partenaires pour identifier l'état des changements climatiques et socio-économiques dans les plans, politiques et directives de gouvernance nationaux et transfrontaliers pour la gestion des inondations et de la sécheresse, y compris le Programme d'action stratégique du bassin de la Volta, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion Durable de l'Eau (SDAGDE), etc. ;
- élaborer un bref rapport soulignant les points forts ainsi que les lacunes identifiées et les besoins supplémentaires liés aux impacts sur le climat et le développement ;
- proposer des actions à long terme pour le renforcement de la résilience et des capacités au niveau national et transfrontalier à mettre en œuvre par l'ABV et les autres Agences régionales.

## **2. OBJECTIFS**

Les objectifs généraux de l'étude seront, avec l'appui des parties prenantes de chaque pays, d'identifier, d'examiner et d'évaluer les plans, les politiques et les directives nationaux et transfrontaliers existants pour la gestion des inondations et de la sécheresse.

Sur la base des conclusions, fournir un rapport de situation et un plan d'action pour le renforcement de la résilience et des capacités au niveau national et transfrontalier à mettre en œuvre par l'ABV et les autres Agences régionales.

### **3. OBJECTIFS SPECIFIQUES**

#### ***3.1. Pour les consultants nationaux du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali et du Togo :***

- 1)- mener une étude documentaire et organiser des réunions avec les parties prenantes, pour identifier l'état des changements climatiques et socio-économiques dans les plans, politiques et directives de gouvernance nationales pour la gestion des inondations et de la sécheresse, y compris le Programme d'action stratégique du bassin de la Volta, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion Durable de l'Eau (SDAGDE), etc.
- 2)- élaborer un rapport succinct faisant ressortir les points forts, les lacunes ainsi que les besoins supplémentaires liés à la gestion des impacts sur le climat et le développement ;
- 3)- proposer un plan d'action national à long terme pour le renforcement des capacités de résilience au niveau national à mettre en œuvre par l'ABV et les autres Agences régionales.

#### ***3.2. Pour le consultant national du Burkina Faso :***

- 1)- mener une étude documentaire et organiser des réunions avec les parties prenantes, pour identifier l'état des changements climatiques et socio-économiques dans les plans, politiques et directives de gouvernance nationales pour la gestion des inondations et de la sécheresse, y compris le Programme d'action stratégique du bassin de la Volta, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion Durable de l'Eau (SDAGDE), etc. ;
- 2)- élaborer un rapport succinct national et transfrontalier (à partir des 6 rapports nationaux) faisant ressortir les points forts, les lacunes ainsi que les besoins supplémentaires liés à la gestion des impacts sur le climat et le développement ;
- 3)- proposer des actions à long terme pour le renforcement des capacités de résilience au niveau national et transfrontalier (à partir des 6 plans d'actions nationaux) à mettre en œuvre par l'ABV et les autres Agences Régionales.

### **4. RESULTATS ATTENDUS**

#### ***4.1. Pour les consultants nationaux du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali et du Togo :***

- 1)- une étude documentaire et des réunions avec les parties prenantes sont conduites, pour identifier l'état des changements climatiques et socio-économiques dans les plans, politiques et directives de gouvernance nationales pour la gestion des inondations et de la sécheresse, y compris le Programme d'action stratégique du bassin de la Volta, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion Durable de l'Eau (SDAGDE), etc.
- 2)- un rapport succinct faisant ressortir les points forts, les lacunes ainsi que les besoins supplémentaires liés à la gestion des impacts sur le climat et le développement est élaboré ;
- 3)- un plan d'action national à long terme pour le renforcement des capacités de résilience au niveau national à mettre en œuvre par l'ABV et les autres Agences régionales est proposé.

#### ***4.2. Pour le consultant national du Burkina Faso :***

- 1)- une étude documentaire et des réunions avec les parties prenantes sont conduites, pour identifier l'état des changements climatiques et socio-économiques dans les plans, politiques et directives de gouvernance nationales pour la gestion des inondations et de la sécheresse, y

comprend le Programme d'action stratégique du bassin de la Volta, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion Durable de l'Eau (SDAGDE), etc.

2)- un rapport succinct national et transfrontalier (à partir des 6 rapports nationaux) faisant ressortir les points forts, les lacunes ainsi que les besoins supplémentaires liés à la gestion des impacts sur le climat et le développement est élaboré ;

3)- un plan d'action national et transfrontalier à long terme pour le renforcement des capacités de résilience au niveau national et transfrontalier (à partir des 6 plans d'actions nationaux) à mettre en œuvre par l'ABV et les autres Agences régionales est proposé.

## **5. PRODUITS ET RESULTATS ATTENDUS**

Les principaux produits et résultats attendus de l'étude sont les suivants :

Existence de : six (6) rapports nationaux ; six (6) plans d'actions nationaux ; un (1) rapport et un (1) plan, transfrontaliers.

## **6. METHODOLOGIE DE CONDUITE DE L'ETUDE**

Les consultants réaliseront des études documentaires et organiseront des réunions de consultation virtuelles et face à face avec les parties prenantes régionales et nationales des six pays.

## **7. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES DU CONSULTANT**

### ***Diplômes, aptitudes et compétences***

Une maîtrise en sciences sociales, en sciences politiques, en études du développement ou dans un domaine connexe dans une université accréditée.

Un consultant potentiel doit avoir de solides compétences en recherche qualitative, une maîtrise écrite et parlée de l'anglais et du français, de l'intercommunication.

### ***Expérience***

Au moins cinq ans d'expérience nationale et internationale combinée à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés dans des études de recherche dans un domaine pertinent lié au climat, à l'eau et à la réduction des risques de catastrophe. Le candidat doit avoir une expérience préalable de travail dans les pays du bassin de la Volta.

Les candidates éligibles sont encouragées à postuler.

## **8. CRITERE D'ELIGIBILITE**

La sélection d'un seul consultant sera effectuée. Les candidats intéressés ayant les qualifications ci-dessus et ayant l'expérience et les compétences professionnelles requises, sont invités à soumettre leur dossier de candidature **au plus tard le 10 septembre 2021**, qui comprendra, entre autres, les éléments suivants :

- Une lettre de soumission datée et signée ;
- Un CV détaillé ;
- La compréhension et les observations sur les termes de référence de la mission ;
- Une offre technique comprenant la méthodologie de réalisation des activités proposées, le calendrier de travail ;

- Une offre financière conforme à la méthodologie proposée et indiquant les coûts détaillés des activités ;
- les Preuves de l'expérience dans le domaine susmentionné (Attestation de bonne exécution, lettre de recommandation).

#### **9. DURÉE DE LA MISSION**

Le travail devrait durer cinquante (50) jours ouvrables, y compris les études documentaires et la tenue de réunions de consultation à distance pour les cinq (5) pays, Benin, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo et soixante (60) jours ouvrables pour le Burkina Faso.

#### **10. DEPOT DES DOSSIERS**

Les dossiers de candidature, rédigés en français et en anglais, sont à transmettre d'ici le **10 septembre 2021 à 17h00, heure locale du Burkina Faso aux adresses e-mail :** [support@vfdm.info](mailto:support@vfdm.info) ; [secretariat@abv.int](mailto:secretariat@abv.int) ; [secretariat.abv@gmail.com](mailto:secretariat.abv@gmail.com) ; [gwp.westafrica@gwpao.org](mailto:gwp.westafrica@gwpao.org)

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires sur les documents de référence en écrivant aux adresses électroniques ci-dessus indiqués.